

REPUBLIQUE FRANÇAISE



ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL

Séance du 13 novembre 2025

Délibération N°25SP-1863

Objet Orientations Budgétaires 2026

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL RÉGIONAL GRAND EST DÉCIDE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- **de débattre** des Orientations Budgétaires 2026 ;
- **de donner acte** de la communication du rapport d'Orientations Budgétaires pour 2026.

Strasbourg le 13 novembre 2025,

Le Président du Conseil Régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. Leroy", is written over a faint rectangular stamp.

Franck LEROY

Les orientations budgétaires conduisent à définir un certain nombre d'hypothèses, exercice dans lequel les comptes administratifs des dernières années ont démontré la pertinence de nos choix au stade de la préparation. Formuler des hypothèses n'est pas essayer de deviner mais considérer ce que nous savons de toutes les variables en jeu et effectuer des arbitrages en conséquence.

Au moment d'aborder la préparation budgétaire 2026 de la collectivité, le climat général des finances publiques nous impose de composer avec une forte pression et nous savons qu'il s'agit d'une tendance appelée à se poursuivre dans les années à venir. Le récent Rapport sur les finances publiques locales de la Cour des comptes affirme qu' « *il est indispensable de reconduire une contribution des collectivités [au redressement des finances publiques dans leur ensemble] au cours des années 2026 et suivantes* ».

Une seconde dimension de nos hypothèses tient à la situation économique : les prévisions actuelles autorisent à penser que nous n'allons ni vers l'écroulement, ni vers une croissance florissante, mais probablement vers une croissance très modérée.

Dans le maelström qui semble entraîner bien des pans de notre pays, les collectivités bien gérées constituent des îlots de stabilité ; elles doivent le demeurer et donc se prémunir des travers dans lesquels l'Etat est tombé. Les collectivités pourraient d'ailleurs, sans doute, apporter plus encore au rétablissement des finances et des services publics si un nouvel acte de décentralisation venait clarifier les partages de responsabilités, compétences et de moyens.

Dans ce contexte, notre philosophie d'ensemble demeure celle qui nous guide depuis dix ans :

- Veiller à conserver des ratios solides, notamment un autofinancement suffisant ;
- Revendiquer, encore et toujours, la priorité donnée à l'investissement car c'est là que sont attendues les Régions, sur leurs compétences propres (Mobilités, lycées, développement économique ...) comme pour accompagner les acteurs du territoire – communes, associations, entreprises – dans la préparation de leur avenir ;
- Contenir notre endettement pour garder la maîtrise de notre destin.

Faire le choix de la santé financière, c'est construire un budget solide, qui permettra de continuer de dispenser aux citoyens les services publics qu'ils sont en droit d'attendre, et d'inscrire dans le temps les politiques publiques en faveur de leur pouvoir d'achat : l'internat à 1€, le maintien d'une tarification incitative des mobilités (bien loin de couvrir le coût réel pour la collectivité : seulement 27% des dépenses du réseau Fluo), l'ordinateur remis à chaque lycéen, etc.

Faire le choix de l'investissement n'est pas le fruit d'une obsession dogmatique pour la croissance, c'est l'incontournable voie pour **être au rendez-vous d'un défi démographique** qui constitue l'une des rares certitudes des toutes prochaines années. Il faut préparer un modèle économique et sociétal qui prenne en compte le vieillissement et toutes ses conséquences : évolution de la répartition des habitants et donc des services publics, enjeux des transmissions d'entreprises, réponse aux besoins d'une population plus âgée, etc.

Plusieurs principes balisent le chemin de cette philosophie. Il faut, d'abord, conserver **une pensée systémique et pluriannuelle**. La poursuite du déploiement du service de vélos en

gare en est une illustration : nous n'investissons pas dans le vélo par principe, mais parce que c'est un maillon de la chaîne des mobilités qui va contribuer à rendre le train plus accessible. C'est d'ailleurs la même logique de chaîne globale qui a conduit la Région à s'engager dans l'expérimentation de la mise à disposition du réseau routier national et à y investir, à nouveau, l'an prochain.

La proposition budgétaire 2026 sera aussi guidée par une volonté de mettre l'accent sur **les « euros leviers », qui génèrent un effet transformant** pour notre territoire et ses habitants : de l'activité, des emplois, une diminution de l'isolement, une réduction des impacts sur l'environnement, etc. Quitte, parfois, à augmenter des postes de dépenses qui permettront des économies dans quelques années, tels les investissements de rénovation énergétique.

Enfin, nos orientations budgétaires font le choix de **la lucidité**. Une période de resserrement budgétaire comme celle que nous vivons est source d'opportunités. Par affichage, certains considèrent que le budget d'une action a vocation à toujours croître, mais ce serait faire fi de tout réalisme. A l'heure d'allouer nos ressources, c'est faire le choix de la lucidité que de tenir compte de la capacité de nos partenaires à mettre en œuvre leurs projets. C'est aussi faire le choix de la lucidité que d'interroger à intervalles réguliers l'efficacité et la cohérence de nos interventions, en se souvenant de l'un des rôles premiers de la puissance publique : celui d'amorçage, lorsqu'un sujet émerge, lorsqu'une filière se structure.

*

Le budget 2026 devra nous permettre d'œuvrer vers quatre priorités qui forgent **une collectivité protectrice : non pas en enfermant dans le confort d'un ronronnement mais en donnant les moyens de sécuriser l'épanouissement** par l'apprentissage, la prise de risques des entreprises et des associations, la dynamique vitale des territoires. Les moyens tournés vers la sécurisation des lycées et le lancement du programme Life Adapt'Est illustrent l'ambition de cette dynamique alliant protection et adaptation.

Permettre à nos jeunes de se construire et s'accomplir est la raison même de notre volonté sans cesse réaffirmée de préserver nos capacités d'investissement, et elle est le fondement de bien des politiques publiques de la Région. Pérenniser notre plan en faveur de l'accès à la restauration et à l'internat dans les lycées et confirmer nos projets de rénovation des lycées et de leurs infrastructures numériques témoigneront de notre engagement. L'accès au savoir et à l'emploi, la rencontre de l'autre, le cumul des expériences supposent de la mobilité et nos offres de transport, scolaire, interurbains comme estivale (pass Grenzenlos) seront toujours à la disposition des jeunes pour les y aider. La compétence régionale en matière d'orientation a été développée et devra gagner en visibilité : nous l'assumons, notamment avec des chargés de mission dédiés en Maisons de Région. Ce maillon est essentiel à la lutte contre le décrochage scolaire. Quant à l'enseignement supérieur et la recherche : la Région sera au rendez-vous, notamment pour le soutien aux chaires de recherche, tout comme elle poursuivra le déploiement du Plan de vie de campus qui entrera dans sa deuxième année pleine.

Parce qu'il n'y a pas de ruralité sans entreprise, de jeunesse sans emploi et de souveraineté sans agriculture, l'engagement de la Région en faveur du **développement économique** demeurera essentiel. Il mettra l'accent sur deux dimensions : les aides à la création (chèques CREA, soutien aux installations des agriculteurs, etc.) et les aides à la transformation

(diversification des parcours de transformation vers les thématiques des projets innovants et de l'IA, Plan Ambition Eleveurs, etc.). Contribuer à la protection et l'adaptation de notre tissu économique, c'est aussi l'objectif de notre mobilisation pour l'emploi. La gouvernance locale préfigurée en Grand Est est désormais bien ancrée et la Région s'appuiera sur cette organisation pour proposer en 2026 des formations toujours plus proches des attentes et en écho aux secteurs stratégiques qu'elle a identifiés. Autre illustration de notre volonté d'être aux côtés des entreprises dans leurs adaptations aux changements : nous élargissons le dispositif Cap'fret et proposerons une aide directe aux installations terminales embranchées privées, pour favoriser le report modal.

Transformation économique et **transition environnementale** sont totalement interdépendantes. La première doit nécessairement intégrer la seconde – il en va de l'indispensable protection des populations – et cette dernière ne pourra réussir sans les contributions technologiques. Dans une région qui découvre à son tour les feux de forêts estivaux, dont les quantités de précipitations neigeuses baissent à vue d'œil et où les épisodes caniculaires sont un risque majeur aussi bien pour une population vieillissante que pour diverses activités, la dynamique de transition doit se poursuivre. Le premier levier d'action environnementale de la Région reste celui des mobilités. C'est la qualité de l'offre qui convaincra de la faisabilité de changer ses pratiques au quotidien, et les mobilités forment une politique intrinsèquement de long terme. 2026 sera donc, notamment, une année de développements capacitaires importants sur le sillon lorrain et de lancement d'opérations mi-vie sur le matériel ferroviaire. Nous partageons tous l'ambition de décarboner notre énergie ; n'en déplaise à certains, cela passera nécessairement par le nucléaire, et n'en déplaise à d'autres, cela exigera nécessairement des investissements considérables dans la protection de la ressource en eau. Il est tout aussi clair que l'atome ne pourra pas tout et il faut soutenir les territoires dans leur développement de capacités en énergies renouvelables : la SEM EnR régionale et le Fonds Chaleur de l'ADEME poursuivront cette action.

Au-delà des compétences fondamentales de la Région, et en pleine cohérence avec l'ambition d'attractivité que nous nourrissons, **notre quatrième priorité sera celle accordée aux solidarités sociales et territoriales dans le cadre du Pacte pour les ruralités**. Cet engagement est indispensable aux communes, aux intercommunalités et aux bénévoles qui s'engagent partout pour faire vivre le territoire. C'est évident en matière de santé : 2026 verra le lancement du GIP visant à constituer un réseau de médecins salariés, et les moyens consacrés aux formations sanitaires et sociales formeront naturellement l'un des principaux postes de dépenses de l'année. En matière culturelle, l'ambition régionale sera d'accompagner les équipes artistiques et lieux qui maillent le territoire et de poursuivre les soutiens à la restauration du patrimoine. Enfin, en cette période de troubles pour la société, nous croyons qu'il faut être aux côtés du tissu associatif et sportif qui assure le maillage de nos ruralités. Les moyens alloués aux dispositifs dédiés seront ainsi accrus. L'engouement suscité par « Coup de pouce rural » et « Elan ruralité », en particulier, témoigne du fait que nous avons bien ciblé le besoin et il importe de continuer d'y répondre.

*

Avec son budget 2026, la Région aura pour mission de cultiver sa capacité à conjuguer puissance et proximité, les deux piliers d'une protection qui libèrent ses habitants et ses acteurs. La Région réaffirme – gage de lisibilité – ses marqueurs cardinaux : accompagnement

des transformations, création d'activités, sérieux dans la gestion des ressources, égalité entre les femmes et les hommes, accessibilité, ruralités.

La dynamique d'investissement de la Région dans les transitions depuis dix ans s'est notamment appuyée sur une excellente articulation avec les fonds européens dont la Région assure la gestion. 2026 sera une année charnière à cet égard, au cours de laquelle la Région Grand Est sera fortement mobilisée pour conserver – dans le prochain cadre financier pluriannuel – les principes d'une gestion pleinement décentralisée qui a fait ses preuves sur notre territoire.

Dans ses projections pour l'action publique France 2040 publiée il y a quelques semaines, l'Institut Montaigne remarquait que « *le populisme a souvent été le marqueur d'une époque qui devait changer et tardait à le faire* » ; la Région Grand Est entend ardemment ne pas voir les changements retardés et donc les accompagner. Ses orientations budgétaires 2026 emportent des choix pensés et articulés pour conserver des marges d'action. Ces marges sont indispensables compte tenu des chocs susceptibles de survenir dans les prochains mois, et souhaitables pour se préparer à des sujets exigeant de la réactivité : l'intelligence artificielle, l'émergence inexorable des conséquences des changements climatique et démographique, les projets renouvelés des communes. En 2026, la Région demeurera offensive !

SOMMAIRE

1. Le contexte macro-économique, environnemental et législatif	6
1.1. Un contexte économique peu porteur, et soumis à de forts aléas	6
1.2. La nécessaire adaptation aux défis climatiques et environnementaux	15
1.3. Les dispositions des (projets de) Lois de Finances impactant les finances locales et régionales	16
2. Les orientations budgétaires de 2026 déclinées par priorités stratégiques	21
2.1. Mobilités : un budget qui préserve les ambitions de la Région Grand Est	21
2.2. Jeunesse, emploi, formation : adapter nos offres et équipements pour préparer les compétences de demain	24
2.3. Attractivité : des modalités d'intervention renouvelées	28
2.4. Transitions, territoires et ruralités	32
2.5. Ressources et Moyens : nos engagements pour une gestion durable	35
3. La stratégie budgétaire de mandat de la Région Grand Est	38
3.1. Le maintien de fondamentaux solides afin de préserver nos marges de manœuvre dans le contexte d'une participation accrue et pérenne des grandes collectivités à la réduction du déficit public	38
3.2. Les axes stratégiques de la trajectoire budgétaire de mandat	43
3.3. Les fonds européens, un outil accélérateur de transitions	45
4. Les hypothèses de recettes 2026 et la prospective	49
4.1. Les caractéristiques et les principales hypothèses de recettes régionales ...	49
4.2. La prospective pluriannuelle	58
5. Développements spécifiques, pour la bonne information des conseillers	59
5.1. La présentation des engagements pluriannuels en investissement et en fonctionnement	59
5.2. La gestion du personnel et des ressources humaines	63
5.3. La gestion de la dette et de la trésorerie	76

1. Le contexte macro-économique, environnemental et législatif

Les finances de notre Région sont impactées par la conjoncture économique - mondiale et nationale - de plus en plus par le contexte environnemental, ainsi que par le cadre législatif, notamment via le très attendu projet de loi de Finances pour 2026, enfin présenté le 14 octobre 2025 en Conseil des Ministres, et qui continue d'associer les plus grandes collectivités à l'effort de redressement des finances publiques.

1.1. Un contexte économique peu porteur, et soumis à de forts aléas

1.1.1. Le contexte international

a. Une croissance moins dynamique qu'initialement prévue

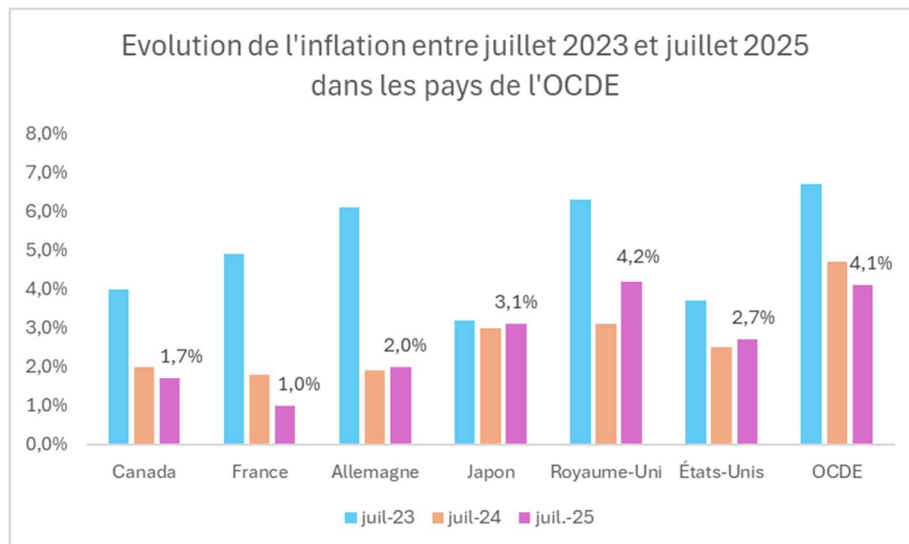
L'économie mondiale reste affectée par la mise en place des droits de douane américains et par le climat d'incertitude, aussi, les perspectives mondiales ont été revues à la baisse par rapport aux prévisions du printemps 2025.

Dans ses prévisions de septembre 2025, l'OCDE estime que la croissance du PIB mondial devrait légèrement ralentir et passer de 3,3 % en 2024 à 3,2 % en 2025 (3% selon le PLF 2026), puis 2,9 % en 2026.

La croissance du PIB de la zone euro devrait s'établir à 1,2% en 2025 et 1% en 2026, l'aggravation des tensions commerciales et l'incertitude géopolitique étant partiellement compensées par l'assouplissement des conditions de crédits.

b. L'arrêt de la désinflation au niveau mondial

Après que l'inflation ait atteint un point culminant en 2022, puis connu un net repli découlant de la baisse des prix de l'énergie, la désinflation s'est arrêtée dans de nombreuses économies. En effet, l'inflation des biens repart désormais à la hausse (tirée par la hausse des prix des produits alimentaires à l'échelle mondiale) et celle des services reste persistante. On observe toutefois (cf. graphique ci-dessous) des divergences notables entre les économies avancées : l'inflation a repris aux Etats-Unis et au Royaume-Uni depuis le début de l'année, mais elle diminue dans la zone euro.



L'OCDE anticipe une stabilité de l'inflation l'année prochaine dans les pays du G20, à un niveau modéré, avec une inflation annuelle qui devrait se maintenir aux alentours de 2,5 % en 2026, au même niveau qu'en 2025.

1.1.2. Le contexte national

a. *L'instabilité politique exacerbe la panne des moteurs traditionnels de la croissance*

L'instabilité politique des 16 derniers mois et la dégradation des comptes publics pèsent sur les perspectives économiques françaises.

Les dernières projections macroéconomiques de la Banque de France, à mi-septembre 2025, indiquent que sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance s'établirait à 0,7 %, après avoir atteint 1,1 % en 2024. La croissance augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0,9 % en 2026 et 1,1 % en 2027.

Après 2,3 % en moyenne annuelle en 2024, l'inflation baisserait fortement en 2025, pour s'établir à 1%, en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services. L'inflation se maintiendrait au-dessous de 2% jusqu'à l'horizon 2027 et resterait une des plus faibles de la zone euro.

La progression des salaires étant projetée comme supérieure à celle des prix, la hausse du pouvoir d'achat d'environ 1% par an soutiendrait progressivement la reprise de la consommation des ménages.

Le taux de chômage resterait proche de son niveau actuel, de 7,5 %.

Banque de France – synthèse des projections de croissance et d'inflation pour la France

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1%	1,1%	0,7%	0,9%	1,1%
<i>PIB prévu en sept 24</i>		1,1%	1,2%	1,5%	
Inflation	5,7%	2,3%	1,0%	1,3%	1,8%
<i>Inflation prévue en sept 24</i>		2,5%	1,5%	1,7%	

Source : Banque de France – Projections macroéconomiques France, Septembre 2025

Dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026, le Gouvernement français table de son côté sur une croissance de 1 % en 2026, et sur une reprise, très légère, de l'inflation, qui passerait de 1,1 % en 2025 à 1,3 % en 2026.

Ces hypothèses économiques sous-tendant le PLF 2026, que le Haut Conseil des Finances publiques qualifie « d'optimistes », sont entourées d'aléas importants. En premier lieu, l'instabilité politique et gouvernementale en France fait peser de lourdes incertitudes sur les hypothèses des finances publiques et influe sur le comportement plus ou moins attentiste des entreprises et des ménages (ces derniers épargnent à un niveau exceptionnellement élevé, à 18,6 % de leur revenu, soit presque 4 points de plus qu'avant la pandémie de COVID-19). En second lieu, s'ajoutent les risques géopolitiques (mesures commerciales américaines, guerre en Ukraine, situation au Proche-Orient, etc...), et leurs effets sur le prix des matières premières et le commerce extérieur.

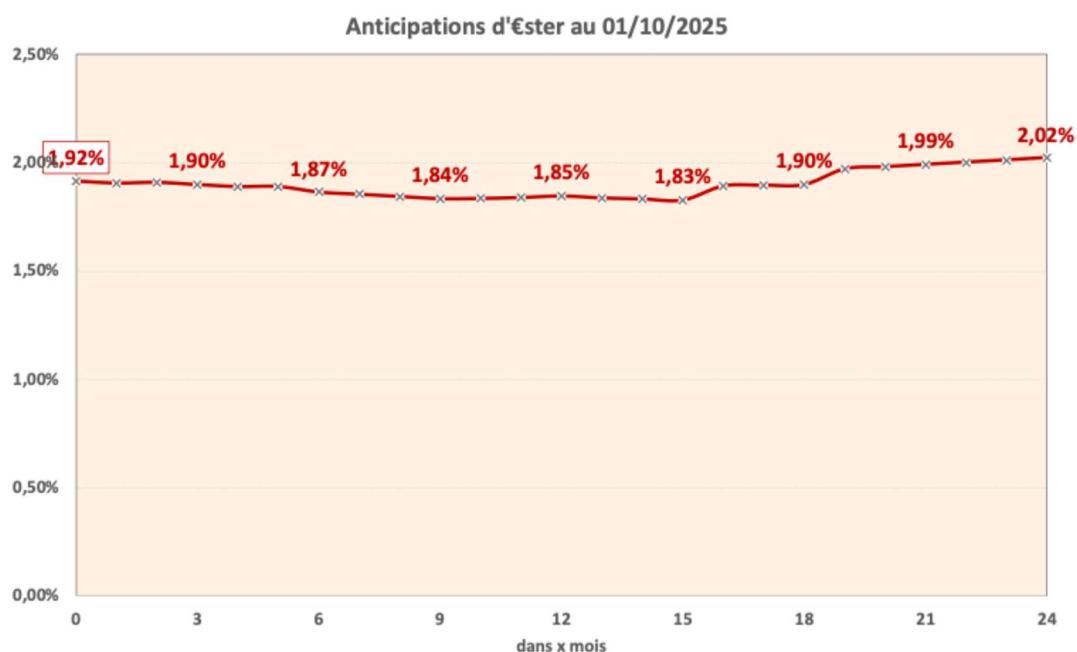
b. Les marchés financiers

- **Vers une remontée très progressive des taux**

La Banque Centrale Européenne semble se rapprocher du terme de son cycle baissier sur les taux directeurs, après avoir ramené son taux de dépôt de 4 % à 2 %, avec huit baisses consécutives sur 12 mois, de juin 2024 à juin 2025.

La mise à jour de ses prévisions de croissance et d'inflation lors de sa réunion de septembre 2025 s'est en effet traduite par un relèvement marqué (+ 0,3 %) de sa prévision de croissance en zone euro pour 2025, à 1,2 % (puis 1 % en 2026 et 1,3 % en 2027), tandis que dans le même temps l'inflation serait stabilisée à un niveau proche de la cible poursuivie, autour de 2 %.

L'anticipation de marché sur les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne n'intègre plus qu'une éventuelle ultime baisse avant stabilisation, puis sous 15 mois un cycle haussier serait réamorcé, de façon très progressive.



Source : Cabinet Michel Klopfer, octobre 2025

- **Une possible progression des marges**

Les taux longs sont restés globalement stables depuis six mois. En revanche un décrochage marqué est observé entre les taux interbancaires et les obligations assimilables du Trésor (OAT), depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, signe que les investisseurs exigent une prime de risque croissante (*cf. infra*).

Les marges bancaires se situent ainsi autour de 100 à 110 points de base, depuis le mois d'août 2025 et la nouvelle période d'instabilité gouvernementale. Les marges bancaires pourraient connaître une nouvelle détérioration si l'instabilité politique française s'amplifie.

Le taux fixe de référence (prêt 15 ans amortissable) se situe ainsi autour de 3,5% en octobre 2025.

1.1.3. Le contexte régional

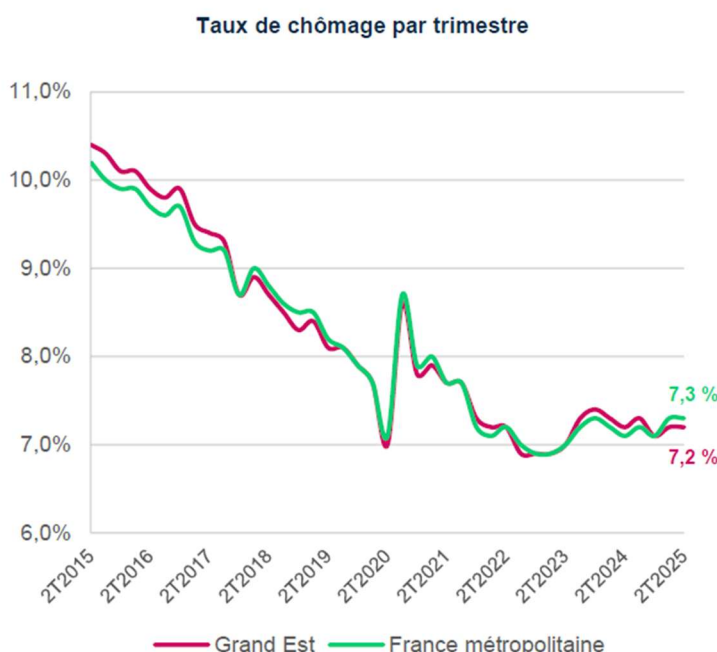
Dans le Grand Est, l'économie régionale fut marquée en 2024 par une dynamique contrastée entre secteurs en croissance et secteurs en baisse. Les créations d'entreprises augmentent et certains secteurs du transport, fluvial et routier notamment, se portent bien ; au contraire, la construction, certaines branches de l'industrie et de l'agriculture sont en difficulté. Dans la viticulture, la production et les ventes reculent.

L'INSEE note, dans son bilan économique 2024 consacré à la Région Grand Est que le chômage continue de baisser, bien qu'il s'accroisse chez les jeunes. L'emploi salarié diminue, particulièrement au dernier trimestre 2024, après quelques années plutôt stables. Ce recul est atténué par une hausse de l'emploi public. À l'inverse, l'emploi intérimaire poursuit son repli.

Avec une évolution de + 0,1 % sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi tend à se stabiliser entre l'automne 2024 et l'automne 2025. La tendance de la hausse des demandes d'emploi émanant de jeunes de moins de 25 ans s'amplifie : + 10,3 % sur un an, sachant que la tendance est nationale (+ 15,4% en France métropolitaine).

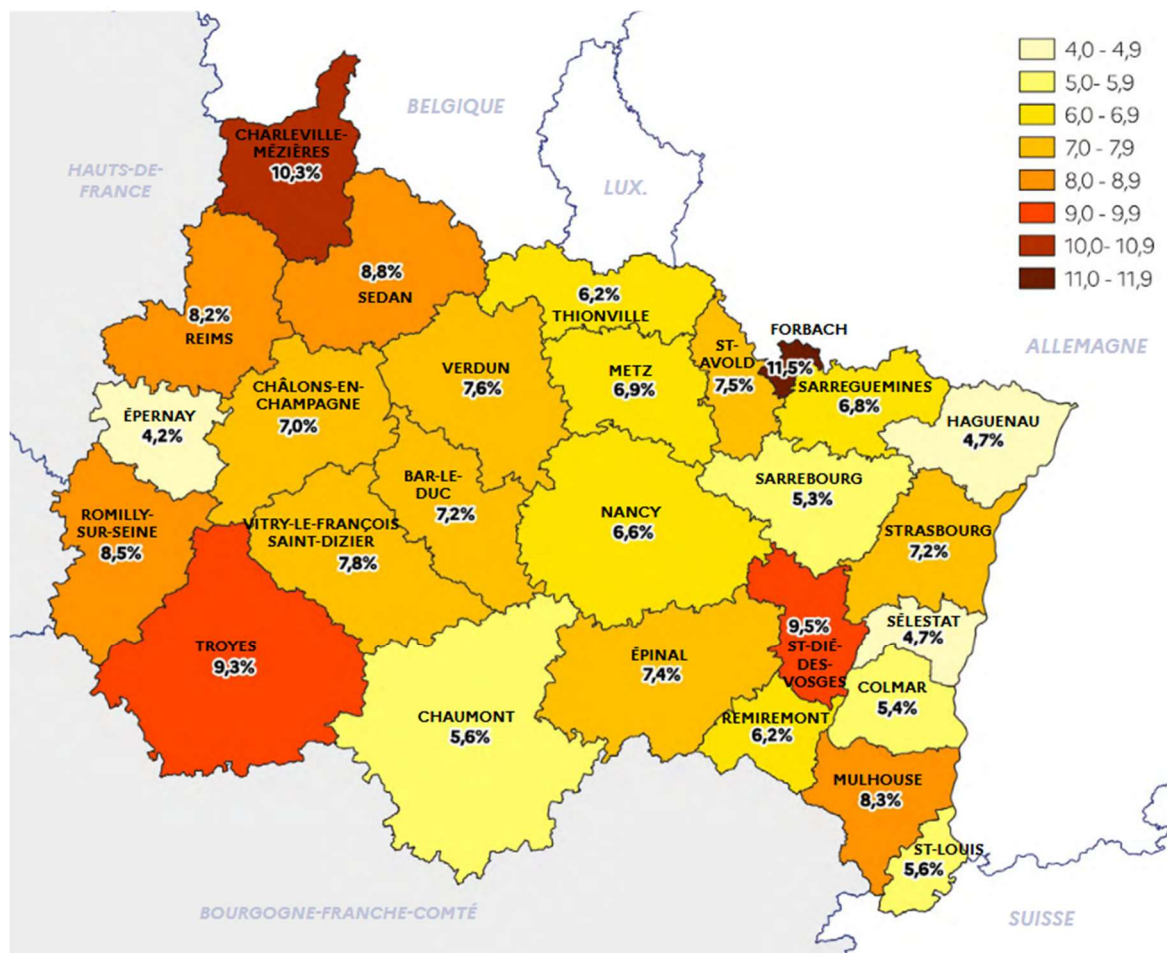
Comme au niveau national, le taux de chômage dans la Région Grand Est évolue peu depuis 2024. Avec un taux de 7,2% de la population active au second trimestre 2025, il se situe à un niveau très proche de celui constaté en France métropolitaine (7,3%), et en légère augmentation de 0,1 point par rapport au second trimestre 2024.

Sur dix ans, le taux de chômage se replie de 3,3 points en Grand Est et de 2,9 en France.



Au 4^e trimestre 2024, en France métropolitaine, les taux de chômage régionaux se situent dans une fourchette allant de 5,9 % (en Bretagne et dans les Pays de la Loire) à 8,7 % (dans les Hauts-de-France et en Occitanie). Avec un taux de 7,1 % à fin 2024, le Grand Est se situe

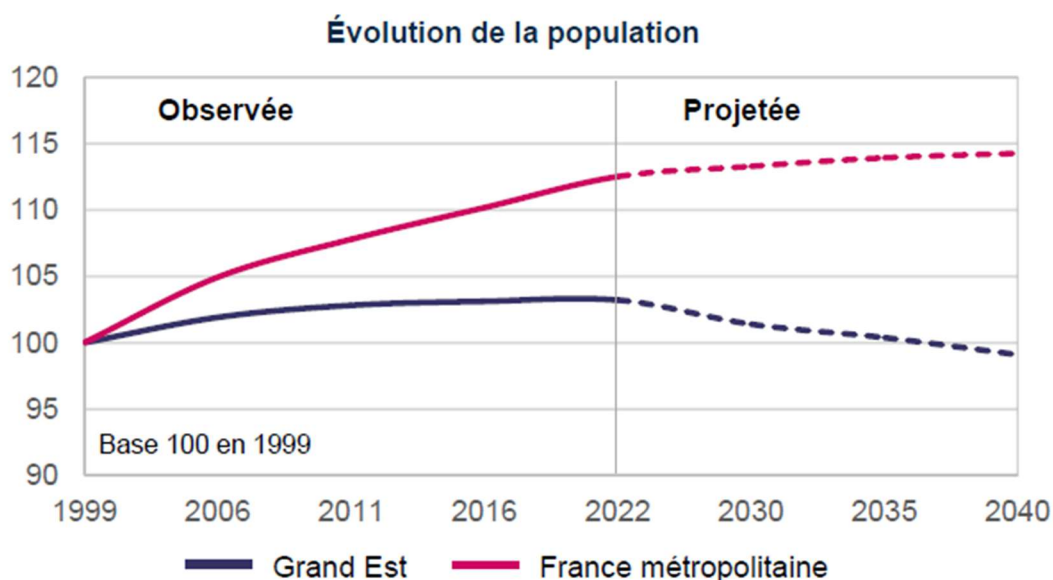
Taux de chômage par zone d'emploi (en %) au 4^{ème} trimestre 2024



Source : Direction régionale de l'Economie, de l'emploi, du travail et des solidarités – Résultats T4 2024 - mars 2025

Sur le plan démographique, la Région Grand Est compte 5 544 051 habitants au 1^{er} janvier 2025, et constitue la sixième région la plus peuplée de France (8,1 % de la population totale). Sur la période 2021-2024, la population du Grand Est est restée stable (soldes naturel et migratoire à 0%), alors que celle de la France métropolitaine a cru de 0,3 %.

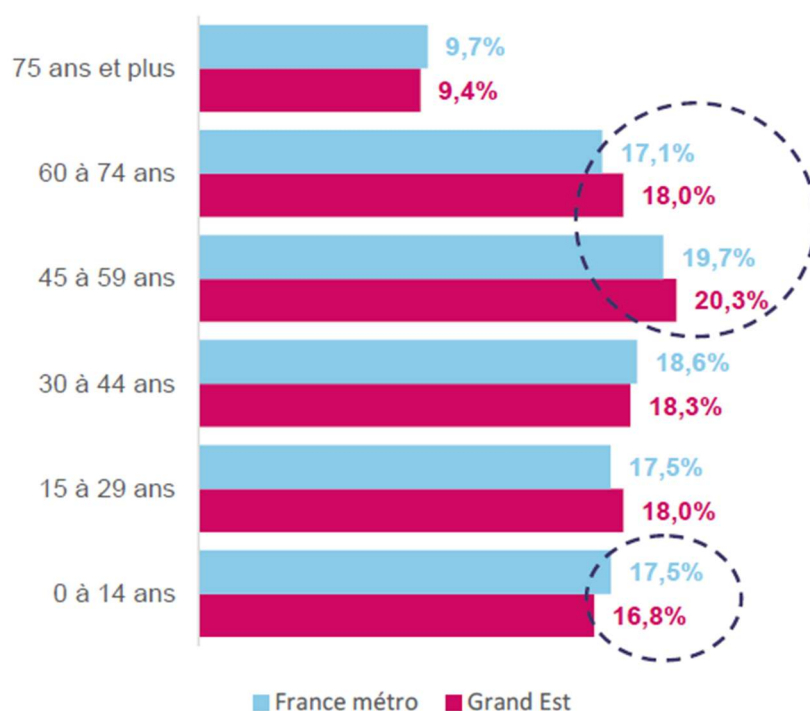
De manière globale, la population régionale va se réduire. S'il est actuellement plutôt stable, le nombre d'habitants du Grand Est devrait diminuer de près de 4% d'ici 2040, quand la dynamique demeure à la hausse régulière en moyenne nationale. Bien qu'elle apparaisse modérée, cette baisse démographique représente 212 000 habitants de moins à l'horizon 2040.



Source : OREF Grand Est – Portrait de territoire Grand Est - Octobre 2025

Conformément aux projections, la population du Grand Est devrait également sensiblement vieillir. Les 45-74 ans sont sur-représentés en Grand Est ce qui va faire augmenter le vieillissement plus vite qu'en France pour les années à venir. Et ce, d'autant plus que les moins de 15 ans sont sous-représentés dans le Grand Est et que le nombre d'enfants par femme (1,49 enfant) y est inférieur à celui de la France métropolitaine (1,68).

Structure par âge de la population du Grand Est

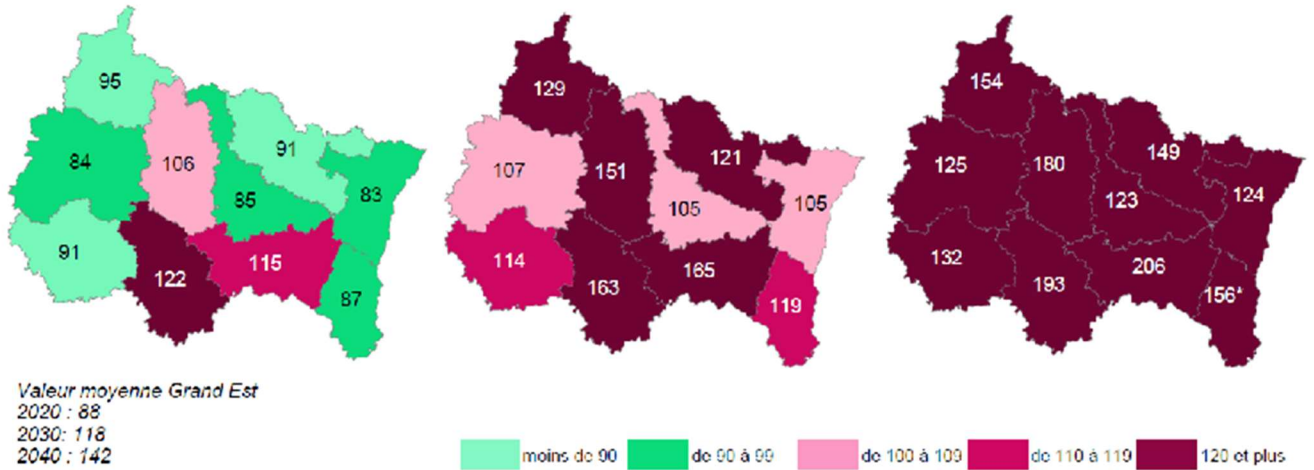


Source : OREF Grand Est – Portrait de territoire Grand Est - Octobre 2025

Les trois cartes ci-dessous illustrent l'indice de vieillissement à l'échelle des départements de la région. En 10 ans, ce rapport entre population jeune et population âgée va être profondément modifié, sur la quasi-totalité du territoire. La structure de l'emploi et les besoins de recrutements seront fortement affectés ces prochaines années par ces transformations démographiques, entraînant notamment des besoins importants sur certaines professions du sanitaire et social : infirmiers, aide-soignant, agent de service hospitalier, aide à domicile...

Plus généralement, les remplacements de départs à la retraite vont constituer l'essentiel des postes à pourvoir à l'horizon 2030.

Situation observée par département en 2020 et projetée en 2030 et 2040



Source : OREF Grand Est – Bilan démographique du Grand Est : une structure par âge qui se modifie
 Novembre 2024

1.2. La nécessaire adaptation aux défis climatiques et environnementaux

Les évolutions climatiques, l'érosion de la biodiversité et les risques associés sont désormais tangibles. Chaque été depuis 2022 compte parmi les plus chauds connus en France. Toutes les projections (5^e et 6^e rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat - GIEC, étude de vulnérabilité de la Région Grand Est, Plan national d'adaptation au changement climatique - PNACC) s'accordent sur des hivers et printemps davantage pluvieux et exposés aux inondations, des étés et automnes particulièrement chauds et secs. En Grand Est, les risques majeurs sont le manque d'eau et les vagues de chaleurs, et de nouveaux enjeux apparaissent (difficultés d'alimentation en eau potable, incendies de forêt, inondations).

Ces évolutions affectent tous les domaines : protection, santé et qualité de vie des populations ; faune et flore (milieux naturels en difficulté, services écosystémiques dégradés) ; bâtiments et infrastructures ; mobilités et vie économique (production d'énergie, fret, tourisme, agriculture...).

L'action régionale porte sur l'ensemble des fronts : atténuer le changement climatique (réduire les émissions de carbone dans le respect de l'Accord de Paris) ; s'adapter au changement climatique (scénario à +4°C) ; préserver et restaurer la biodiversité et les ressources naturelles. Afin de renforcer la robustesse du Grand Est, la Région massifie ses engagements, encourage la mobilisation collective et l'innovation, promeut les évolutions structurelles : production et consommation responsables, nouveaux modèles économiques, recherche de co-bénéfices, sobriété en termes de ressources (énergie, foncier, eau, numérique...).

Après les premiers diagnostics et la construction des plans d'actions (feuille de route régionale d'adaptation au changement climatique en 2023, Grand Est Région Verte en 2024), 2025 est l'année de l'accélération : décarbonation des mobilités et de l'industrie, production d'énergies renouvelables et efficacité énergétique, transformation de l'économie du vivant, déploiement du programme Life Biodiv'Est, des 45 actions pour la Planification écologique et de la Feuille de route adaptation, nouveau projet Life Adapt'Est (démarrage prévu le 1^{er} janvier 2026, 26 M€ de budget dont 15,6 M€ de l'Union européenne). Cette intensification porte des résultats concrets : la consommation d'énergie de l'ensemble du patrimoine de la Région a ainsi diminué de 26% par rapport à la consommation de référence à fin 2024.

La Région s'est engagée dès 2021 dans une stratégie forte et transversale d'éco-ambition, via différents leviers : budget vert, révision des dispositifs d'aides régionaux, commande publique... Pour déterminer l'impact de ses politiques sur l'environnement, la Région a effectué dès 2022 l'analyse climat de ses budgets primitifs, avec une évolution positive, et une analyse biodiversité sur un périmètre expérimental dès 2024. Conformément à l'évolution législative intégrée en loi de finances pour 2024, l'exercice s'effectue désormais à l'échelle du compte administratif, avec un déploiement par étapes. En complément, la Région a révisé ses dispositifs d'aides aux porteurs de projet, afin d'y intégrer des critères environnementaux (mesures d'impact, bonifications, etc.) dans une logique d'amélioration continue.

Les rapports présentés à cette même séance plénière de novembre 2025, 'Bilan et actualisation des contributions de la Région Grand Est à la démarche de planification écologique « Grand Est région verte »' et 'Rapport annuel de développement durable 2025', apporteront plus de précisions sur la place centrale des transitions climatiques et écologiques dans les politiques régionales.

1.3. Les dispositions des (projets de) Lois de Finances impactant les finances locales et régionales

1.3.1. La contribution des collectivités découlant des Lois de finances (de l'Etat et de la Sécurité sociale) 2025

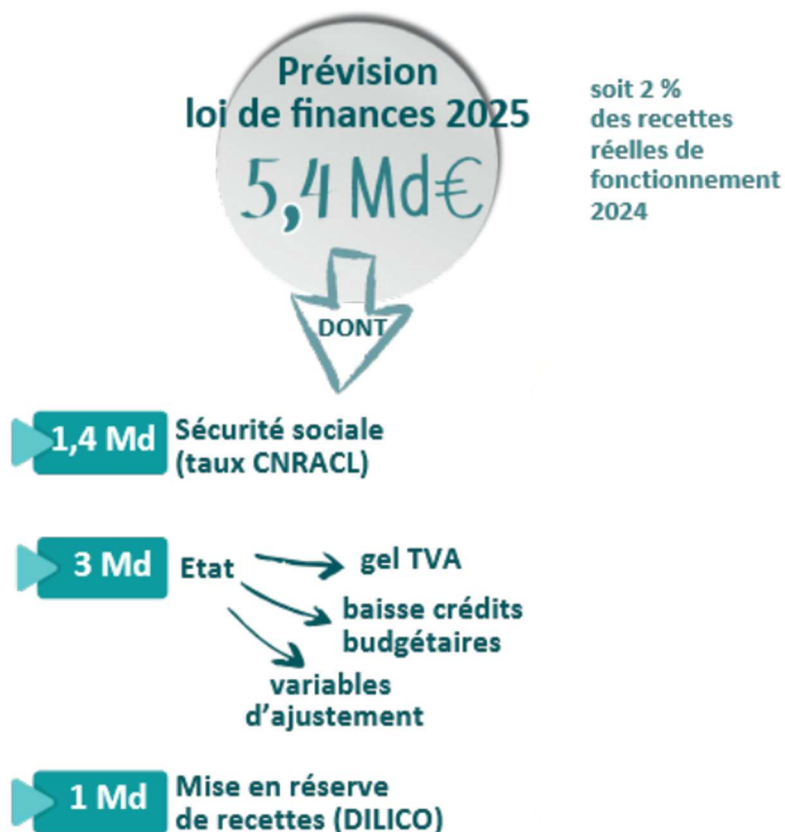
Avant d'identifier quels sont les contours des mesures du projet de Loi de Finances (PLF) 2026 impactant les finances des collectivités territoriales pour leurs budgets primitifs 2026, il est impératif d'identifier et de tenir compte des impacts constatés des lois de finances de 2025 sur les budgets des collectivités en 2025.

La Cour des Comptes, dans son fascicule 2 de septembre 2025 sur « les finances publiques locales 2025 » estime le montant total de la contribution des collectivités en 2025 à **5,4 Mds €**. Il s'agit là d'un montant significatif, moindre toutefois que le volume initialement inscrit dans le projet de loi de finances (il atteignait alors 8,1 Md€).

La contribution des collectivités en 2025 emprunte cinq canaux distincts :

- Une hausse du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) - trois points par an pendant quatre ans : 1,4 Md € ; (effet de la LFSS)
- Le gel à leur niveau de 2024 des recettes de TVA affectées aux différentes catégories de collectivités : 1,2 Md € ;
- La hausse des minorations de prélèvements sur recettes (« variables d'ajustement ») découlant de la suppression en 2010 de la taxe professionnelle : 0,5 Md€ ;
- Des réductions de crédits budgétaires : 1,3 Md€ ;
- La mise en réserve d'une partie des recettes des collectivités par un dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) : 1 Md €. La loi de finances pour 2025 avait instauré un mécanisme de remboursement sur 3 ans du DILICO pour les collectivités contributrices à compter de 2026 (remboursement de 90% - 10% alimentant un fond de péréquation - par tiers sur 3 ans).
- Par ailleurs, des incertitudes affectent l'estimation des réductions de crédits opérées sur un grand nombre de missions budgétaires dont tout ou partie des crédits bénéficie directement ou indirectement aux collectivités.

Contribution au redressement des finances publiques



Source : Cour des Comptes – les Finances publiques locales en 2025 ; Perspectives financières et contribution des collectivités au redressement des finances publiques en 2025 – Septembre 2025

S'agissant de la Région Grand Est, la baisse directement imputable aux mesures 2025 sur l'autofinancement 2025 est estimée à **près de 85 M€**, par rapport à 2024, en tenant compte des impacts détaillés ci-dessus.

1.3.2. Les éléments de contexte dans lesquels s'est inscrit la préparation du PLF 2026

Jamais le sujet des finances publiques n'avait pris une telle place dans l'actualité et le débat public, ni fait l'objet d'autant d'anticipations par l'Etat et de réunions avec les partenaires, dès le printemps 2025.

Placée en procédure de déficit excessif par la Commission européenne fin juillet 2024, la France a dû présenter à Bruxelles dès septembre 2024 son plan de redressement des comptes publics et donner des preuves d'action suivies d'effets. Après un point d'étape début juin 2025, dans son « paquet de printemps », la Commission a estimé que les procédures de déficit excessif visant la France pouvaient être suspendues (au même titre que l'Italie, la Slovaquie, la Pologne et la Hongrie). Dans les faits, la France demeure sous le coup de cette procédure et la mise en suspens signifie simplement que le pays tient, pour l'instant, la trajectoire budgétaire sur laquelle il s'est engagé auprès de Bruxelles.

Le 12 septembre dernier, l'agence de notation Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- (avec perspective négative) à A+. Cette décision s'appuie sur la perspective de non atteinte de la trajectoire de réduction du déficit annoncée, en raison d'une capacité politique limitée à mener les efforts budgétaires à court terme.

Le 17 octobre, c'est l'agence S&P (anciennement Standard and Poor's) qui a elle aussi abaissé la note française de AA- à A+, passant la France de la quatrième à la cinquième meilleure note. L'agence S&P a justifié l'avancée calendaire de la notation française (initialement prévue le 28 novembre) par la décision du nouveau gouvernement de suspendre la réforme des retraites, « limitant les espoirs de voir une réduction du déficit ».

Sans attendre cette dégradation de la note française, la prime de risque de la France s'était déjà graduellement ajustée ces derniers mois, reflétant la sensibilité des investisseurs à la dégradation du cadre budgétaire français. Le 22 octobre 2025, l'Etat français emprunte au taux de 3,3 % par an, pour les obligations à dix ans (3,6% le jour de la démission du Gouvernement Lecornu 1).

Ce n'est pas seulement la valeur du taux souverain qui peut inquiéter, mais aussi et surtout la place de la dette française par rapport à celle de ses partenaires économiques. La France emprunte désormais plus cher que l'ensemble des autres pays de la zone euro (y compris l'Espagne et le Portugal, pourtant notés « A- ») et la France se retrouve désormais à parité avec l'Italie en termes de perception du risque par les marchés.

En miroir, l'écart de taux (*spread*) avec l'Allemagne s'accroît, atteignant jusqu'à 89 points de base, son niveau le plus élevé depuis janvier 2025.

Une très probable convergence de notation par la troisième agence de notation, Moody's, dont l'actualisation de la note est attendue pour le 24 octobre, augmenterait la probabilité d'un nouvel ajustement des primes de risque pour les investisseurs, avec à la clé, une charge de la dette renchérie dans la durée, alors même que les intérêts de la dette, à presque 60 Md€ (59,3 Md€ en 2026) - soit 5 Md€ de plus qu'en 2025 et le double des intérêts acquittés en 2020 - sont en passe de devenir le premier poste budgétaire du pays.

1.3.3. Les principaux éléments du projet de loi de finances 2026

Le Gouvernement avait souhaité dès le printemps 2025 afficher une volonté de dialogue et de concertation avec les collectivités territoriales, notamment en organisant la « Conférence financière des territoires » associant les associations d'élus, afin de pouvoir dialoguer et permettre à ces dernières de faire valoir les « lignes rouges » à ne pas franchir dans le cadre de la préparation du Projet de Loi de Finances pour 2026.

Après une présentation ébauchée par le Gouvernement Bayrou lors d'une conférence de presse le 15 juillet dernier, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 pour l'Etat et celui de la Sécurité Sociale (PLFSS) ont été présentés en Conseil des ministres le 14 octobre 2025 et au Comité des finances locales le 15 octobre. Ces deux textes ont ensuite été transmis au Parlement dans la foulée, pour des débats qui ont débuté depuis le 20 octobre pour le PLF et le 22 octobre pour le PLFSS.

Contraint par la hausse des taux d'intérêt qui alourdit la charge de la dette, et par une croissance faible, peu favorable aux rentrées fiscales, le PLF 2026 entend restreindre fortement les dépenses publiques, pour tenter de contenir le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 (il pourrait atteindre 5,4 % en 2025), afin de le ramener au seuil de 3 % à l'horizon 2029. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement prévoit un effort de 17 Md€ en dépenses et 14 Md€ en recettes.

Dès la mi-juillet, le Premier ministre avait proposé que les collectivités territoriales participent en 2026 pour 5,3 Md€ à l'effort de redressement des comptes publics.

Le montant de 5,3 Md€ de participation des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics correspond à l'écart entre la trajectoire tendancielle des dépenses des collectivités, estimée à 8,6 Md€ en valeur et une progression limitée à l'inflation, projetée à 1,3 % en 2026, soit environ 3,3 Md€.

Ce montant « cible » d'économies (quasi identique à celui proposé en octobre 2024 via le PLF déposé par le Gouvernement Barnier) devrait être complété selon le Gouvernement par un ralentissement des investissements des collectivités locales en 2026, du fait du cycle électoral mais aussi suite aux effets attendus du ralentissement de la dynamique des dépenses locales par les mesures d'économies des projets de loi successifs.

Le PLF déposé le 14 octobre par le Gouvernement Lecornu comprend le même effort sollicité auprès des collectivités locales, puisqu'elles sont mises à contribution à hauteur de 5,3 Md€ par le PLF 2026, soit 31 % de l'effort total attendu en matière de dépenses.

Les principales dispositions portant sur les Régions prévoient les mesures suivantes :

- Doublement du DILICO (2 Md€) et son remboursement à hauteur de 80 % (20 % allant à la péréquation), cette fois conditionné, et étalé sur 5 ans et non plus sur 3 ans. Les Régions supporteraient le quart de ce dispositif, avec un prélèvement de 500 M€ ;
- Retour à une DGF figée des Régions, à la place de leur fraction de TVA-ex DGF qui était dynamique (depuis 2018) ;

- Écrêtement pérenne de la dynamique de la fraction de TVA ex-CVAE des Régions, la dynamique de TVA leur revenant étant diminuée de l'inflation, sauf si la TVA nationale évolue négativement ;
- Poursuite de la ponction des variables d'ajustement selon la même intensité qu'en 2025 (487 M€ pour l'ensemble des collectivités dont 188 M€ pour les Régions), avec un ciblage sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) déjà sévèrement touchée en 2025 et sur la DTCE (dotation pour transfert des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale).

En tenant compte de la contribution au titre de la CNRACL de 1,2 Md€, non pas inscrite au PLF mais au Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2026, les collectivités territoriales contribueraient à hauteur de 6,5 Md €.

L'impact pour les Régions, hors CNRACL, serait à *minima* de 688 M€ (DILICO 2 + DCRTP/DTCE) et pour lequel il faudra tenir compte des mesures relatives aux fractions de TVA (l'absence, à ce stade, de communication des prévisions de croissance de TVA pour 2025 et 2026 ne permet pas d'évaluer finalement l'impact par catégorie de collectivité territoriale). Pour mémoire l'impact de la LFI 2025 pour les Régions était de 850 M€ et de 1 Md € en tenant compte de la mesure CNRACL.

Ce chiffre d'économies de 5,3 Md€ devait servir de base de discussion lors des débats parlementaires sur le projet de loi de finances pour 2026. Ainsi que l'a rappelé le Ministre de l'Economie, Roland Lescure, devant les 73 membres de la commission des finances de l'Assemblée nationale le 14 octobre 2025 : ce projet de loi de finances constitue « *un point de départ* », « *un point d'équilibre possible* », mais « *certainement pas le point d'arrivée* ».

Il faut ici rappeler la position constante du Sénat, qui cible un effort maximal des collectivités à hauteur de 2,5 Md€ en 2026, hors CNRACL (soit 3,7 Md€ au total) et pèsera de tout son poids lors de l'examen du PLF et PLFSS au Sénat puis en Commission mixte paritaire.

L'Assemblée Nationale et le Sénat disposent de 70 jours maximum pour examiner le PLF et de 50 jours pour le PLFSS, auquel s'ajoute le délai de huit jours pour que le Conseil constitutionnel donne son avis. Si ces délais sont dépassés, une loi spéciale, minimaliste, peut reconduire les crédits de 2025 à l'identique et les dépenses « classiques » (hors dette) de l'Etat seraient gelées à leur niveau de 2025.

En tout état de cause, et quelle que soit la quotité d'effort retenu au final, par les efforts qu'ils recherchent pour freiner le déficit public, ces deux textes de loi, débattus au Parlement depuis le 20 octobre et pour les 70 jours à venir, impacteront fortement l'élaboration du projet de budget régional pour 2026 (Budget primitif puis budget supplémentaire), ainsi que notre prospective.

2. Les orientations budgétaires de 2026 déclinées par priorités stratégiques

La transformation du territoire régional, combinée à la contribution renouvelée et pérenne des grandes collectivités à l'effort de redressement des comptes publics nécessite d'améliorer la performance de l'intervention régionale. La Région a saisi de façon volontariste l'opportunité de la contrainte budgétaire pour questionner les priorités de son action et sa façon de les exercer. Le travail de revue des dépenses régionales, initié dès le printemps 2025, a permis de réinterroger la totalité des dépenses et l'efficacité des sommes allouées. Le budget 2026, et les suivants, continueront de décliner les priorités de la mandature et en particulier les actions structurées autour des 5 priorités que demeurent les mobilités, les potentiels, l'attractivité, les transitions, et les ressources.

2.1. Mobilités : un budget qui préserve les ambitions de la Région Grand Est

Dans un contexte marqué par la nécessité de réduire les déficits publics, le budget des mobilités pour 2026 se situe à l'équilibre entre, d'une part, la conservation d'une ambition très forte d'offrir un service public permettant de répondre aux enjeux des usagers, des territoires, des entreprises et de la décarbonation, tout en étant marqué par des efforts de gestion.

Le budget prévisionnel 2026 consacré aux mobilités s'établirait aux alentours de 1630 M€, dont près de 490 M€ en investissement.

2.1.1. Une ambition intacte sur les mobilités

La Région a fait le choix de préserver ses compétences obligatoires en matière de mobilités que sont les **TER et les transports scolaires**. La Région poursuivra ainsi sa politique très ambitieuse, permettant, cette année encore, de rendre possibles 240 000 voyages quotidiens dans les 1900 trains régionaux, tout en transportant tous les jours 180 000 élèves.

Dans l'Aube, le renouvellement des marchés de transport permettra à compter de la rentrée 2026 une amélioration de l'offre et de la qualité du service (déploiement d'un système billettique dans les cars, ...) tout en assurant par un travail d'optimisation une maîtrise de l'impact financier pour la Région. L'offre ferroviaire régionale va par ailleurs se renforcer, à travers notamment une augmentation des capacités d'emport sur le sillon lorrain, liée à la location d'un matériel roulant luxembourgeois. La mise en exploitation progressive des rames acquises en 2020 à la Région Normandie permettra également d'améliorer l'offre sur cet axe stratégique. Au regard du contexte, cette préservation des compétences obligatoires n'est toutefois pas antinomique avec certaines optimisations. Ainsi, l'offre TER sera adaptée durant les vacances scolaires.

La Région souhaite par ailleurs préserver son **engagement très fort au service des ruralités**, en poursuivant par exemple ses investissements pour remettre en état des petites lignes ferroviaires très dégradées. La Région pourra pour cela compter dès 2026 sur sa structure, la société publique locale Grand Est infrastructures. La Région poursuivra par ailleurs le travail de mise en concurrence, notamment du lot Bruche – Piémont – Vosges, permettant une meilleure efficacité du service public. Les premiers travaux sur la ligne 14 devraient par ailleurs débuter.

En termes **d'amélioration du parcours usager**, la Région va s'engager en 2026 dans une refonte du système numérique de distribution et d'information voyageur, pour unifier les systèmes régionaux ferroviaires et routiers dans un seul système plus moderne, plus lisible, et plus efficace. Les premiers résultats concrets de ces investissements sont attendus après 2026, mais d'ores et déjà, de nouveaux distributeurs de billets en gare seront déployés en 2026, améliorant ainsi le service en gare dès l'année prochaine.

Enfin, pour **poursuivre la décarbonation des mobilités**, la Région permettra à travers son soutien financier à SNCF Réseau l'avancement des travaux pour l'électrification de la ligne Paris-Troyes (phase 2 Nogent-Troyes), ainsi que des études pour le déploiement des services express régionaux métropolitains (SERM), instruments permettant de penser le choc d'offre de demain autour des métropoles régionales et dans les territoires périurbains pour crédibiliser les alternatives à la voiture individuelle. L'année 2026 verra d'ailleurs avancer les travaux de la démarche de préfiguration pour la constitution du SERM de Reims.

2.1.2. Un nouveau service régional pour les vélos

Si la Région souhaite d'abord sanctuariser ses compétences obligatoires, elle reste également mobilisée sur ses autres politiques phares, dont son plan vélo. Ainsi, 2026 marquera la première année pleine pour le **nouveau service régional de location de vélo Fluo** à la journée. 52 gares du Grand Est devraient progressivement être équipées pour proposer ce nouveau service.

Le dispositif de soutien aux infrastructures cyclables sera maintenu et les aides à l'achat de vélos spécifiques recentré sur l'achat de vélos pour les personnes en situation de handicap.

2.1.3. Le budget annexe « expérimentation du transfert du réseau routier national mis à disposition » : un engagement démultiplié pour le réseau routier national

L'année 2026 marque la poursuite de l'engagement régional dans la gestion des 525 km du réseau routier national, à travers la régénération et la modernisation des infrastructures. Il est proposé, à travers un budget annexe assurant transparence et lisibilité des investissements, que la Région poursuive le **financement des travaux pour remettre en état le réseau routier** structurant du territoire, mais aussi pour assurer la **réalisation d'investissements majeurs**, attendus de longue date par les territoires et souvent inscrits au CPER 2023-2027 (il s'agit par exemple sur la RN4 du chantier de la mise à 2x2 voies entre Gogney et St-Georges ou de la section Ouest de la déviation de St-Dizier, de la mise en sécurité du carrefour de la RN44 et de la RD260 à Couvrot, etc.)

Au-delà de la poursuite de ces travaux, 2026 sera marquée par la **mise en œuvre progressive de dispositifs de soutien à l'attractivité et à la compétitivité** des filières professionnelles. Ces dispositifs soutiendront la compétitivité des entreprises en permettant aux entreprises de verdir leur parc, de renforcer leur sobriété hydrique ou de transformer leurs processus industriels, plus d'un an avant la mise en place proposée de l'écocontribution poids-lourds.

Enfin, dans cette même démarche de soutien à l'attractivité et à la compétitivité des acteurs économiques du Grand Est, il est proposé d'accompagner le transfert modal du transport de marchandises. Dans la **suite de la stratégie fret, le dispositif Cap'fret sera élargi** en lien avec l'enveloppe prévue au CPER, et en s'appuyant sur ce budget annexe, afin d'accroître les possibilités d'intervention régionales sur les projets structurants de rénovation de certaines lignes capillaires frets, tout en investissant un nouveau champ d'action : les **installations terminales embranchées privées**. Les entreprises propriétaires d'infrastructures ferroviaires sur leur domaine privé pourront ainsi être aidées par la Région Grand Est pour favoriser la décarbonation du transport des marchandises. Les industriels, les chargeurs comme les transporteurs seront ainsi incités à engager une transformation de leurs capacités de transport.

2.2. Jeunesse, emploi, formation : adapter nos offres et équipements pour préparer les compétences de demain

Le budget prévisionnel 2026 (intégrant la masse salariale des agents dans les lycées) dévolu à la jeunesse, l'emploi et la formation serait de l'ordre de 1030 M€, dont près de 300 M€ en investissement.

Les politiques au service de la jeunesse, l'éducation, la formation, l'emploi, le sport et l'engagement portent les ambitions suivantes : valoriser les formations professionnalisantes et générales, favoriser l'élévation des compétences y compris lorsqu'il y a rupture de parcours, et répondre aux enjeux économiques et démographiques d'aujourd'hui et de demain. La maîtrise des compétences est en effet un enjeu clé pour le développement économique dans un monde en forte évolution.

Les objectifs majeurs de la priorité jeunesse emploi formation sont, chez les jeunes, le développement, l'ouverture, l'autonomie, l'esprit critique et sportif. Mais aussi l'amélioration du lien social via, notamment, le soutien à l'indispensable tissu associatif, la lutte contre les discriminations, les enjeux de transition climatique et la sécurisation des établissements scolaires. Enfin, le développement des outils numériques tout en conservant des actions de proximité.

2.2.1. Lycées durables et éducation

Pour faire face aux grands enjeux climatiques la Région continue d'investir dans la transition écologique et énergétique à travers un programme d'investissement sur le volet bâtementaire mais également via le plan régional de désimpermeabilisation des cours de lycées, qui se poursuit dans sa phase opérationnelle dans de nouveaux lycées en 2026.

Pour offrir les meilleures perspectives d'avenir professionnel des lycéens, la Région investit dans la modernisation des lycées professionnels, en lien étroit avec l'évolution de la carte des formations, pour l'adapter aux besoins du marché du travail, actuel et futur.

La stratégie en équipements s'articule autour d'objectifs majeurs de faire des lycées du Grand Est des espaces d'apprentissage et de vie **modernes, fonctionnels, qui favorisent réussite scolaire et bien-être de la communauté éducative**. Cela se traduit notamment par une démarche d'anticipation des besoins, une optimisation des ressources privilégiant la durabilité et la réparabilité des équipements afin de réduire l'empreinte carbone, tout en poursuivant les investissements nécessaires.

A cette fin, la Région continuera de mettre à disposition de chaque lycéen un ordinateur ainsi que la gratuité des ressources numériques. La Région poursuivra également sa stratégie de transformation numérique des lycées dans le cadre du programme de modernisation des infrastructures numériques et du Lycée 4.0. Les investissements engagés permettant d'améliorer qualité des réseaux et protection contre les intrusions (cybersécurité).

Un Région qui protège

Quant à la sûreté des établissements, enjeu majeur, la Région déploie un programme régional de sécurisation des lycées publics, avec notamment l'équipement de 16 lycées-pilotes ainsi que, après retour d'expérience intégré, de 35 autres établissements. Chaque lycée sera progressivement équipé d'une plateforme unique de supervision, de caméras de vidéoprotection, de systèmes d'alerte et d'évacuation (PPMS), de dispositifs anti-intrusion et de contrôle d'accès aux entrées sensibles, ainsi que de systèmes de remontée des alarmes incendie.

Par ailleurs, en vue d'accompagner les familles, faciliter les choix de formation des futurs lycées et d'améliorer la qualité de la restauration, la Région poursuit le plan régional internat restauration.

Concernant les enjeux immobiliers, le maintien en condition du parc de lycées, tout comme l'impératif de maîtrise des dépenses énergétiques via la baisse des consommations, nécessitent de poursuivre les rénovations énergétiques sous forme de travaux sur l'enveloppe des bâtiments, l'amélioration des systèmes de production et distribution de chaleur, le changement de sources vers des réseaux de chaleur, la réduction des consommations électriques par les programmes Neolux ou encore Solar'Est.

2.2.2. Formation professionnelle

La Région poursuivra en 2026 son action pour adapter la formation professionnelle aux besoins économiques des entreprises et des territoires. Une attention particulière sera de nouveau portée aux publics les plus éloignés de l'emploi pour qu'ils puissent se former et trouver du travail, personnes sans emploi et seniors notamment.

Les formations sur mesure, qui se caractérisent par une association plus forte des employeurs à la construction des parcours et à la promotion de leurs métiers, un lien renforcé entre les demandeurs d'emploi d'un territoire et les entreprises qui y recrutent, seront une fois de plus mobilisées.

2026 sera aussi l'année de renforcement de l'action de la Région sur les secteurs en transformation pour préparer l'avenir en anticipant les besoins en compétence de demain dans les secteurs stratégiques pour le Grand Est, en particulier dans l'industrie.

La Région finance de nombreuses formations sanitaires et sociales. Ces dernières années, a été développé de façon très importante le nombre de places financées au sein des Instituts infirmiers (IFSI) et d'aides-soignants (IFAS). La logique de maillage territorial qui a présidé à nos travaux, particulièrement en milieu rural, sera poursuivie tout en travaillant à la rationalisation des coûts des instituts de formation dont la Région a la charge du financement.

Sur le volet de l'apprentissage, et si la convention avec France Compétences est reconduite, 2026 verra se poursuivre l'engagement de la Région, avec un renfort du soutien à l'investissement au sein des centres de formation d'apprentis, pour accompagner des projets immobiliers ou de modernisation de l'équipement pédagogique.

2.2.3. Attractivité des métiers, orientation

En 2025, la répartition des rôles entre l'Etat et la Région s'est clarifiée, les Régions étant clairement en charge de l'information sur les métiers et les formations. Première cible : les publics scolaires et leur environnement, tant familles qu'enseignants, en équilibrant vecteurs numériques et actions de proximité.

En 2026, la Région déclinera opérationnellement la charte régionale d'engagement de découverte des métiers au collège signée en 2024 avec les autorités académiques. À travers cette charte, la Région s'engage plus particulièrement à mettre davantage en évidence les formations insérantes et porteuses d'avenir auprès du public collégien.

2026 sera consacrée à l'organisation des sélections régionales de la compétition des métiers Worldskills, qui se dérouleront au début de l'année 2027. Cette compétition est conçue comme un moment privilégié de connaissance de l'enseignement professionnel pour les élèves et leurs professeurs, avant les choix d'orientation post-troisième.

Vecteur numérique régional, le portail Orient'Est connaîtra d'importantes évolutions en 2026 pour mieux s'articuler à l'ensemble des autres portails opérés par France Travail, et l'Onisep (plateforme Avenir).

Les capacités de prospective de l'Observatoire régional emploi-formation (OREF) seront encore développées de manière à mieux connaître les besoins en matière de compétences pour prendre les meilleures décisions dans les politiques d'orientation et d'offre de formation professionnelle. Les enjeux de la souveraineté industrielle et notamment en matière d'industrie de défense nous mobiliseront plus particulièrement en 2026.

2.2.4. Promouvoir et soutenir le tissu associatif et le vivre ensemble au plus près de nos territoires

La Région, consciente de l'importance fondamentale du tissu associatif dans la vitalité locale, en particulier en milieu rural, renforcera son appui à la vie associative, notamment par la mobilisation de trois dispositifs, désormais connus et reconnus : **DIVA'P**, **INV'EST Asso** et **ELAN RURALITE/Villages en fêtes**, qui s'adressent aux petites associations de nos territoires.

Le soutien à la structuration du monde associatif sera poursuivi : aide au Mouvement Associatif du Grand Est dans le cadre d'un nouveau partenariat pluriannuel (2026-2028), autour d'une grande priorité que constitue le soutien à l'engagement bénévole.

La lutte contre toutes les formes de discrimination demeurera plus que jamais une priorité de l'année 2026 qui sera marquée par l'adoption d'un troisième plan pluriannuel d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec une ambition réaffirmée autour de la lutte contre les violences faites aux femmes.

2.2.5. Contribuer à développer le sport comme vecteur d'attractivité, de performance, mais aussi de bien-être, de santé, et de vitalité de nos territoires

Les investissements importants soutenus ces dernières années par la Région pour rénover et augmenter son offre d'infrastructures et de lieux sportifs, représentent un atout considérable pour une offre de services de proximité pour les habitants, mais aussi de qualité pour le haut niveau. En 2026, cet effort sera poursuivi et tourné notamment vers nos territoires les plus ruraux, pour les soutenir dans la rénovation de leurs terrains et autres lieux de sport, via « Campagne sportive en Grand Est », dispositif issu du **Pacte pour les Ruralités**.

Nos trois centres de ressources pour la haute performance que sont les CREPS de Reims, Nancy et Strasbourg profiteront également des efforts de la Région, à travers la poursuite d'opérations immobilières visant à améliorer les infrastructures sportives mais aussi les résidences d'hébergement.

Les clubs de haut niveau qui maillent notre territoire et participent aux championnats continueront de bénéficier d'un engagement régional exemplaire, complété, via la politique de soutien à la vie associative, par des aides accrues aux petits clubs amateurs.

Le Grand Est restera également terre d'accueil de petites et grandes manifestations sportives, dans de nombreuses disciplines

Parce que le sport s'adresse à tous, une feuille de route en faveur du handisport et sport adapté sera déployée. De même, des actions spécifiques seront portées pour l'égalité et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport. Enfin, les lycéens continueront à être soutenus dans leur pratique sportive scolaire via un avantage financier Jeun'Est.

L'ensemble de ces priorités nécessitant un pilotage et une gouvernance, la Région renouvellera son partenariat pluriannuel avec les quelques 80 ligues et comités sportifs du Grand Est.

2.2.6. Agir pour la citoyenneté et l'autonomie des jeunes

Former des citoyens éclairés et engagés constitue une priorité. En 2026, la Région déploiera de nombreux grands projets éducatifs, comme Cogito, un programme inédit d'éducation aux médias et de lutte contre les fakes news. La Région poursuivra également ses initiatives éducatives d'excellence avec par exemple le projet Résidence Pro Villa Médicis 2026. Une attention particulière restera portée au devoir de mémoire : depuis 2025, le nombre de lycéens participant au programme éducatif « Mémoire de la Shoah » a été doublé.

La Région affirme également son ambition pour la **réussite et le bien-être des étudiants**. Le Plan de Vie de campus et des talents, lancé en 2024, poursuit sa mise en œuvre et se renforce avec les formations aux gestes de premiers secours en santé mentale, la promotion des modes de mobilité douce avec « Mon Campus à vélo », le soutien à l'activité physique, l'accroissement des aides aux start-up, autant de mesures qui seront amplifiées en 2026.

En 2026, une **nouvelle mandature du Conseil régional des Jeunes** sera installée.

2.3. Attractivité : des modalités d'intervention renouvelées

Le contexte actuel, marqué par les conséquences de crises économiques, sociales, sanitaires et géopolitiques majeures et par une accentuation des effets du changement climatique, conduit à repenser les modalités d'intervention de la Région afin d'accompagner au mieux le développement régional, économique, touristique, culturel, ou encore de la bioéconomie, dans la perspective d'accélérer les transitions et de relever les défis posés par les nouveaux enjeux géopolitiques, énergétiques, sociaux et environnementaux, tout en veillant à l'équilibre des territoires.

Ces modalités d'intervention repensées devraient disposer de près de 530 M€ dont 390 M€ en investissement dans le cadre du budget prévisionnel 2026, en intégrant les fonds européens bénéficiant à l'attractivité.

2.3.1. Renforcer les actions à fort effet de levier et à impact sur nos territoires en matière de développement économique, de recherche et d'innovation

Le soutien aux territoires de la Région Grand Est en matière de développement économique, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation trouve son fondement dans deux types d'actions : des actions d'intervention et des actions d'accompagnement. Les 10 ans de la Région sont l'occasion de tirer un bilan des actions passées et de s'interroger sur les mesures devant être maintenues, renforcées ou amendées afin de présenter un effet levier maximum de l'argent public investi sur les territoires. Les orientations budgétaires 2026 s'inscrivent dans cette logique de dynamique renouvelée pour les années à venir.

La Région a depuis plusieurs années porté son effort sur un certain nombre de filières stratégiques : l'automobile, la santé, la bioéconomie ou encore la défense et le nucléaire. Cet effort sera maintenu en 2026 afin d'accompagner la transformation de ces secteurs, d'atteindre les objectifs de ré-industrialisation du territoire et de tenir son rang en matière d'investissements directs étrangers (IDE) et en tant que Région (l'une des trois françaises) présentant une balance commerciale excédentaire.

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, les actions à forte valeur ajoutée, à savoir celles concernant la création des savoirs (soutien aux chercheurs, notamment américains, aux doctorants, aux chaires de recherche, etc.), le rayonnement de la Région Grand Est (soutien aux grands projets de recherche, aux équipements de pointe et aux projets transfrontaliers) et la réponse aux besoins du tissu économique (ressourcement technologique, transfert de technologie, cybersécurité, etc.) resteront une priorité de la collectivité.

En matière d'innovation, en complément de la politique de collaboration mise en place avec les universités et les organismes nationaux de recherche au sein des Pôles universitaires d'innovation, l'accent sera mis sur l'incitation à la R&D dans les entreprises industrielles, avec le lancement d'un module spécifique dans les parcours de transformation, le déploiement d'outils pour accompagner la maturation technologique des projets innovants.

Enfin, en matière de développement économique, le réseau d'accompagnement des entreprises sur les territoires sera repensé et son efficacité améliorée ; le soutien à la dynamique de transformations des entreprises sera renforcé avec le déploiement des nouveaux modules relatifs à l'IA, à la donnée et au soutien à la décarbonation industrielle.

Le soutien marqué aux projets de l'économie sociale et solidaire, aux projets économiques en ruralités et à l'export de proximité s'inscrira dans les priorités régionales et dans la mise en œuvre du **Pacte pour les Ruralités**.

2.3.2. S'inscrire résolument dans la stratégie Ambition 2030 pour accompagner la transformation et la résilience des exploitations agricoles et des entreprises du vivant

L'année 2026 s'appuiera sur les fondamentaux de la stratégie Ambition 2030, pour conduire les acteurs agricoles, viticoles et forestiers vers plus de résilience et de performance durable, notamment par l'innovation, non seulement technologique, mais aussi dans les pratiques. L'objectif est de rendre possibles et d'accélérer les transitions, d'optimiser l'usage des ressources et de sécuriser les filières face aux crises, en cohérence avec le SRADDET, le **Pacte pour les Ruralités** et la planification écologique.

Le programme Ambition Éleveurs entrera en phase de massification pour conforter les pratiques vertueuses en polyculture-élevage comme solution stratégique aux enjeux des transitions. Les contrats de filière seront affirmés comme levier essentiel pour mobiliser les acteurs autour d'objectifs communs afin de concilier qualité, compétitivité et décarbonation, en particulier pour les filières forêt-bois, viticulture, biointrants, biocarburants, fibres et protéines végétales.

Des outils de pilotage par la donnée et des soutiens ciblés aux investissements renforceront la triple performance (économique, sociale et environnementale) au cœur de la stratégie Ambition 2030.

En 2026, l'action régionale s'inscrira donc pleinement dans cette stratégie avec l'objectif de transformer durablement l'économie du vivant et faire du Grand Est une région exemplaire, compétitive et résiliente.

2.3.3. Agir pour un tourisme durable et digital au service des territoires du Grand Est

En 2026, la Région Grand Est réaffirme les fondements du Schéma Régional de Développement du Tourisme. La Région concentre ses ressources sur des projets structurants au bénéfice des territoires, inscrits dans une dynamique de transformation durable.

Cette orientation stratégique traduit une volonté politique claire : faire du tourisme un levier majeur du développement durable, de l'innovation numérique et du rayonnement régional.

Cela se traduit par :

- ✓ La poursuite du soutien à l'hébergement touristique, via des dispositifs éco-conditionnés et centrés sur les projets pour lesquels l'effet levier de l'aide publique est avéré.
- ✓ Le développement des filières touristiques signatures, avec un focus sur la filière thermalisme et bien-être et la stratégie régionale d'itinérance touristique.
- ✓ La concentration des moyens sur quelques événements touristiques phares.
- ✓ L'optimisation de la gestion de sites régionaux.

L'Agence Régionale du Tourisme Grand Est s'engagera aux côtés de la Région pour un accompagnement des prestataires et des territoires afin de mieux faire connaître et valoriser leurs offres auprès de leurs publics cibles et de marchés définis, afin de les aider à s'adapter aux exigences des visiteurs, de réfléchir ensemble aux offres touristiques durables de demain, et de maîtriser les outils digitaux.

2.3.4. Faire de la Région Grand Est une terre de culture exemplaire, pour ceux qui en bénéficient, ceux qui la vivent et ceux qui la font.

La proposition des orientations budgétaires 2026 de la Direction de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire confirme avec force les valeurs portées par la politique culturelle régionale : celles d'une culture de proximité, garante d'équité territoriale, mais aussi moteur de dynamisme économique, de cohésion sociale et de vitalité artistique. Cette proposition place les équipes artistiques et leurs besoins au cœur de l'action publique, en assumant la responsabilité de soutenir la prise de risque et l'innovation, aux côtés des enjeux de diffusion et de médiation au bénéfice de tous les publics de nos territoires.

Le soutien à la production, à la création et à la restauration du patrimoine est conforté, permettant d'accompagner les projets à fort rendement économique, social et territorial, dans toutes les esthétiques et sur l'ensemble du Grand Est. La Région réaffirme ici son ambition d'une culture d'excellence certes au service des artistes mais aussi des territoires et de leurs habitants.

En particulier, dans le cadre du **Pacte pour les Ruralités**, le plan Culture, Ruralité, Vitalité sera poursuivi afin de favoriser l'accès à la culture pour tous, de corriger les déséquilibres territoriaux, d'assurer la cohésion sociale et territoriale et de renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Il s'agit à la fois de promouvoir et valoriser la création, la diffusion et la pratique culturelle et artistique selon des modalités adaptées au milieu rural.

2.3.5. Des partenariats transfrontaliers, européens et internationaux confortés

Les enjeux globaux auxquels la collectivité doit faire face sont nombreux : adaptation au changement climatique, transition industrielle et numérique, transition démographique. La Région ne peut y répondre seule et les partenariats et la coopération constituent une opportunité dans ce contexte mondial incertain.

Les engagements en faveur de la coopération transfrontalière, européenne et internationale s'inscriront dans un cadre institutionnel (maintien d'une offre forte de conseils aux frontaliers ; partenariats bilatéraux avec les *Länder* allemands et coopération institutionnelle au sein de la Grande Région et dans le Rhin supérieur ; engagements au titre du Contrat triennal « Strasbourg, Capitale européenne » 24/26 ; partenariats bilatéraux en Europe - et notamment avec l'Ukraine - au Québec et en Afrique), mais également dans une dynamique de projets pour faire face, en partenariat avec nos partenaires frontaliers, européens et internationaux, à différents enjeux globaux.

2.4. Transitions, territoires et ruralités

La Région accompagne aujourd'hui de manière volontariste l'ensemble des transitions, écologiques, numériques, de santé, tout en faisant de la cohésion territoriale et du soutien aux territoires ruraux dans le cadre de la mise en œuvre du **Pacte pour les Ruralités** ses priorités.

Le budget prévisionnel 2026 consacré aux Transitions, territoires et aux ruralités serait de l'ordre de 350 M€, dont 240 M€ en investissement.

2.4.1. Agir pour une région à énergie positive et sobre en ressources

Biodiversité et eau

La protection des populations passe par l'optimisation des soutiens aux actions de préservation de la biodiversité, aux actions essentielles d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources en eau. La poursuite du programme Life Biodiv'Est et le démarrage du nouveau Life Adapt'Est sont autant de marqueurs forts de l'action de la Région et de son rôle de chef de file sur ces thématiques. Le développement de sites naturels de restauration de la nature fera l'objet d'un programme spécifique à l'appui d'une politique foncière mobilisatrice de financements privés.

Les premières révisions des documents d'objectifs des sites Natura 2000 – réseau majeur dans nos politiques en matière de biodiversité – seront mises en œuvre à compter de 2026 ; elles illustrent le développement continu des missions assumées depuis 2023. L'année 2026 sera l'année de la consolidation des programmes emblématiques sur le canal Rhin Rhône et sur l'III afin d'en préserver la biodiversité et la ressource en eau. Par ailleurs, il nous faudra réduire les actions de sensibilisation du grand public afin d'être en capacité de préserver celles adressées aux jeunes publics et aux associations.

Une bonne gestion nous conduit à travailler aux lissages des dépenses pour maintenir dans la durée les différentes politiques de la stratégie régionale de planification écologique, notamment la feuille de route « Grand Est région verte » ou encore la Stratégie Régionale Biodiversité, en lien avec les partenaires régionaux.

Face à ces nombreux enjeux, la Région Grand Est a engagé une démarche novatrice et fédératrice pour mettre en relation les porteurs de projets et les mécènes et ouvrir de nouvelles perspectives en termes de financements complémentaires. Ainsi, un appel à projets en faveur de la biodiversité, de l'environnement, de l'eau, du climat et de la forêt a été initié en 2025, dont les premières retombées sont attendues en 2026.

Energie et économie circulaire

Les politiques de protection des populations et de soutien au développement des territoires passent par une consolidation de nos aides aux énergies renouvelables thermiques (renouvellement de la convention de mandat avec l'ADEME sur le Fonds chaleur, SEM Grand Est Energies) tout en recentrant sur les acteurs ayant le plus de besoins en financement et en conseils s'agissant des travaux d'économie d'énergie. La matière étant trop souvent un angle mort des politiques climat, il est apparu nécessaire de sanctuariser le soutien de la Région à l'économie circulaire. Les sujets du réemploi, du recyclage, de la conception des produits sont des leviers majeurs pour gagner en efficacité pour l'entreprise et en pouvoir d'achat pour le particulier (Appel à projets déchetterie exemplaire, Appel à projets BTP, Efficacité matière...).

Par ailleurs, la Région optimisera ses financements sur l'expertise et l'observation (Observatoires des déchets, Observatoire Climat).

Le soutien de la Région à la rénovation rencontrant un succès exceptionnel depuis quelques années à travers la politique climaxion, il est nécessaire de suspendre temporairement les aides aux bâtiments publics. Cette mise en pause permettra d'honorer les engagements déjà pris avec les maîtres d'ouvrage et de se donner un peu de temps pour identifier de nouvelles modalités d'accompagnement transversales à d'autres politiques (bâtiments sportifs, santé, formation...) Un des objectifs recherchés sera de gagner en lisibilité et de simplifier l'accès à nos aides. Cette suspension provisoire permettra de maintenir le soutien financier à la rénovation des logements sociaux, des copropriétés et des particuliers, au travers de la SEM Oktave.

2.4.2. Amplifier l'aménagement durable en fédérant les collectivités territoriales et les structures d'aménagement

L'accompagnement des territoires se faisant dans un esprit d'équité et de solidarité, les élus de la Région Grand Est souhaitent consolider majoritairement le **Pacte pour les Ruralités** voté en avril 2024. L'aide aux petites communes, la protection des populations via la vidéoprotection notamment seront consolidées les années à venir, afin que l'ensemble des territoires ruraux soient le centre des attentions des équipes régionales.

La modification du SRADDET, après la récente phase de consultation du grand public, entrera en phase d'adoption finale fin 2025. Les modifications apportées à ce document structurant tiennent compte des dernières évolutions en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de sobriété foncière en déclinant par territoires les objectifs du ZAN. Ce document, dont la modification a été largement partagée et portée par les acteurs du territoire, définit les nouveaux objectifs et priorités pour la planification régionale.

Afin de gérer au mieux les budgets et parce que certaines politiques telles que les dispositifs cadre de vie, appui aux centralités et l'accompagnement à la reconversion des friches font l'objet d'un succès exceptionnel, il est proposé de suspendre quelques mois cette aide financière. Les nombreux engagements pris jusqu'alors seront tenus pendant cette pause qui

sera également mise à profit pour simplifier l'accompagnement technique et financier des communes et EPCI sur leurs projets d'aménagement, de rénovation....

Les équipes techniques en Maisons de Région ou dans les directions métiers restent mobilisées pour apporter de l'ingénierie aux porteurs de projets. Par ailleurs, la Région mobilisera une ingénierie spécifique pour mieux appréhender les friches et les sites naturels de compensation en 2026 auprès des territoires volontaires.

La transition numérique des territoires ruraux sera soutenue au travers d'un parcours global d'accompagnement dans la définition de leurs besoins et dans la réalisation de leurs projets. Cette politique permettra de consolider les expérimentations menées et de faire de la transition numérique un véritable levier de développement et de résilience des territoires ruraux. Les premières aides de la nouvelle politique de soutien à l'accès au très haut débit via le satellite seront mises en œuvre.

2.4.3. Développer une stratégie globale de santé dans toute la Région Grand Est

La politique de soin, du bien-être et mieux vivre en Grand Est se voit confortée à travers le **Pacte pour les Ruralités** pour contribuer à maintenir les activités vitales aux populations.

Il s'agira, entre autres, de poursuivre le soutien à l'offre de soins dans les secteurs sous denses (aide à l'installation des professionnels de santé, solutions itinérantes de dépistages, de prévention, de promotion de la santé à destination des femmes de tous âges dans les territoires ruraux, GIP salariat des médecins...), de déployer des lieux de vie collectifs, inclusifs et innovants au bénéfice des seniors (AMI Bien vieillir).

2.4.4. Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Suite à la réception des infrastructures réalisées par les deux délégataires, le passage du déploiement de masse à la phase d'exploitation-maintenance marque une évolution dans la relation vis-à-vis des deux délégataires. Les engagements financiers seront limités à des déploiements complémentaires de prises, pour consolider le transfert de réseau (Ardennes Telecom) et pour faire évoluer le pilotage de nos délégations de service public.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale 100% très haut débit, un soutien financier complémentaire sera mis en œuvre pour réduire le volume de prises isolées (raccordements à la demande via les deux DSP).

2.5. Ressources et Moyens : nos engagements pour une gestion durable

Le budget prévisionnel 2026 consacré aux Ressources et moyens devrait s'établir autour de 590 M€ (en comptant le mécanisme du DILICO, qui constitue une dépense), dont 250 M€ en investissement.

Adapter le fonctionnement de l'administration dans un contexte de ressources contraintes

La Région Grand Est s'est construite depuis 10 années pour mettre en œuvre une ambition nouvelle en matière de politiques publiques au plus près des territoires. L'administration s'est constituée et organisée pour être au service de cette nouvelle institution régionale et de ses usagers.

Dans le contexte budgétaire actuel, l'administration s'adapte et accompagne les priorités politiques pour garantir un fonctionnement optimisé et le bien-être des agents au travail.

➤ Une nouvelle ambition au service de l'attractivité des métiers

Dans un contexte de concurrence accrue entre collectivités territoriales, et d'évolution des métiers, il est apparu nécessaire d'engager une réflexion sur l'attractivité de notre collectivité en tant qu'employeur. C'est ainsi qu'a été engagée fin 2024, une réflexion participative autour de la marque employeur définie comme « l'image, la perception que renvoie notre collectivité en tant qu'employeur tant en interne, auprès de ses agents, qu'en externe auprès des candidats à ses emplois, voire plus largement des citoyens ».

La « promesse employeur » constitue les atouts que peuvent mettre en avant un employeur vis-à-vis de ses agents actuels ou futurs. En l'occurrence, pour l'institution régionale :

- Une Région audacieuse : un territoire et une collectivité au cœur de l'Europe qui osent se réinventer, forts de leurs habitants, de leur dynamisme, d'un patrimoine riche de diversité, authentique et préservé.
- Une Région proche et durable : une collectivité proche, qui permet de concilier vie professionnelle et vie privée personnelle, dans un cadre accueillant et durable.
- Une Région d'opportunités : une collectivité qui offre l'opportunité de s'épanouir à travers une diversité des métiers et des actions.
- Une Région stimulante : rejoindre la Région Grand Est c'est travailler sur des projets innovants qui font sens pour construire le service public de demain et ce dans le cadre d'un collectif stimulant.

Cette démarche, présentée en Comité social territorial le 3 octobre dernier est détaillée en annexe.

➤ **La poursuite des investissements dans les bâtiments administratifs**

Les projets d'envergure porteront en 2026 sur les bâtiments administratifs accueillant les Maisons de Région avec la poursuite des travaux de restructuration de l'Hôtel Marisy à Troyes et du site rue de Ravinelle à Nancy ainsi que des locaux de la rue Joseph II à Bruxelles. Ceci permettant d'achever l'installation qualitative des Maisons de Région au plus près des territoires.

L'amélioration du patrimoine bâti se concentrera quant à elle sur la finalisation de travaux d'accessibilité de l'Hôtel de Région à Metz, à la Maison de Région de Charleville-Mézières ainsi qu'à celle d'Epinal.

Un aménagement et une sécurisation des espaces de travail

Un important projet de redéfinition des espaces de travail basé sur l'analyse en approche globale des besoins réels des agents en la matière sera engagé en 2026. Il vise à optimiser l'utilisation des bureaux en intégrant, via davantage de partage, les évolutions des habitudes et fréquences de travail sur site, l'importance des visioconférences et la nécessité de créer du lien.

La sécurisation des sites restera un enjeu majeur pour 2026 avec la poursuite du déploiement des systèmes de contrôle d'accès dans les Maisons de Région. L'année 2026 finalisera l'équipement des dernières Maisons de Région que sont Nancy, Charleville-Mézières et Troyes.

Ces sites seront, en parallèle, systématiquement dotés de systèmes de vidéosurveillance afin de garantir une sécurisation complète et totalement supervisée de nos différents sites.

Il est à noter que l'accès via les cartes multiservices permettent progressivement de supprimer les rondes d'ouverture des bâtiments, réalisées jusqu'à présent par une société de gardiennage.

➤ **Le système d'information au service des ambitions digitales**

Depuis plusieurs exercices, la transformation du modèle du système d'information (SI) a été engagée avec une année 2026 qui succède à une année de transition à plusieurs titres : 2025 est marquée par la première phase de modernisation des infrastructures centrales acquises lors de la fusion et par une nouvelle nomenclature du budget qui permet un pilotage des projets et une optimisation des opérations, en lien avec le Schéma Directeur des Systèmes d'Informations Numériques.

Au cours de l'année 2025, de nombreux projets se sont concrétisés que ce soit vis-à-vis de plateformes d'intermédiation auprès de nos usagers (refonte complète du dispositif Jeun'Est et de sa plateforme), la modernisation des outils pour nos utilisateurs (Traj'Est+, EuroPAC) ou la modernisation technique applicative ou d'infrastructure (Gertrude).

A l'appui de plusieurs études préliminaires ou d'expérimentation, l'année 2026 permettra de lancer la refonte de la plateforme d'intermédiation Orient 'Est, le nouveau SI relatif à la Formation Professionnelle et le Portail Lycée. Une accélération des produits data, la mise en place d'un environnement d'intelligence artificielle et la mise en conformité Cyber (NIS2) sont également prévues.

➤ **La qualité du service à l'utilisateur de la collectivité reconnue**

La Région a obtenu le label « Services Publics + » palier bronze, délivré par la Délégation interministérielle à la transformation publique mi-2025. Ce label reconnaît la qualité du service à l'utilisateur sur un 1^{er} périmètre à savoir l'accueil usager (sur tous les canaux et sur les 21 sites ouverts au public) et une partie du champ économique, à travers 6 dispositifs d'aide portés par la Direction de la compétitivité et de la connaissance.

Il s'agit pour 2026 d'ancrer la démarche qualité à travers le pilotage d'un plan d'action d'amélioration continue et la mise en place d'un outil de gestion de la relation usager.

Parallèlement, un travail important sera poursuivi sur la gestion du courrier, avec un double enjeu : assurer la traçabilité de bout en bout des courriers reçus et maîtriser les coûts de gestion du courrier, alors que les tarifs postaux sont en hausse chaque année, avec une augmentation de +9% annoncée au 1^{er} janvier 2026.

3. La stratégie budgétaire de mandat de la Région Grand Est

3.1. Le maintien de fondamentaux solides afin de préserver nos marges de manœuvre dans le contexte d'une participation accrue et pérenne des grandes collectivités à la réduction du déficit public

3.1.1. Une base saine : les grands équilibres financiers au compte administratif 2024

L'année 2024 s'est caractérisée, tout comme en 2023, par un effet ciseau sur la section de fonctionnement, avec des dépenses assez dynamiques (+ 3,2 % sur les dépenses de fonctionnement régionale en retranchant l'impact de l'évolution des modalités de gestion de la TVA au niveau du compte TER), soit une progression en volume de 0,9 %, compte tenu de l'inflation (+ 2,3 % au niveau national en 2024) et des recettes caractérisées par une croissance très faible, de + 1,2% entre 2023 et 2024. Cette faible progression des recettes s'explique notamment par l'atonie des deux fractions de la recette de TVA qui représentent près de la moitié des recettes de fonctionnement de la Région (47,4% en 2024) et ont évolué d'à peine + 0,4% entre 2023 et 2024.

Au niveau national, le même effet de ciseau se retrouve, puisque les dépenses de fonctionnement des collectivités ont crû de 3,7% en 2024 et leurs recettes de fonctionnement ont progressé de 2,6%.

Les indicateurs ci-dessous constituent les principaux éléments du compte administratif 2024 de la Région Grand Est, présenté à l'Assemblée régionale le 26 juin 2025.

L'épargne brute ou autofinancement mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurées ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais financiers...). L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement ; elle permet de financer les dépenses d'investissement de la collectivité.

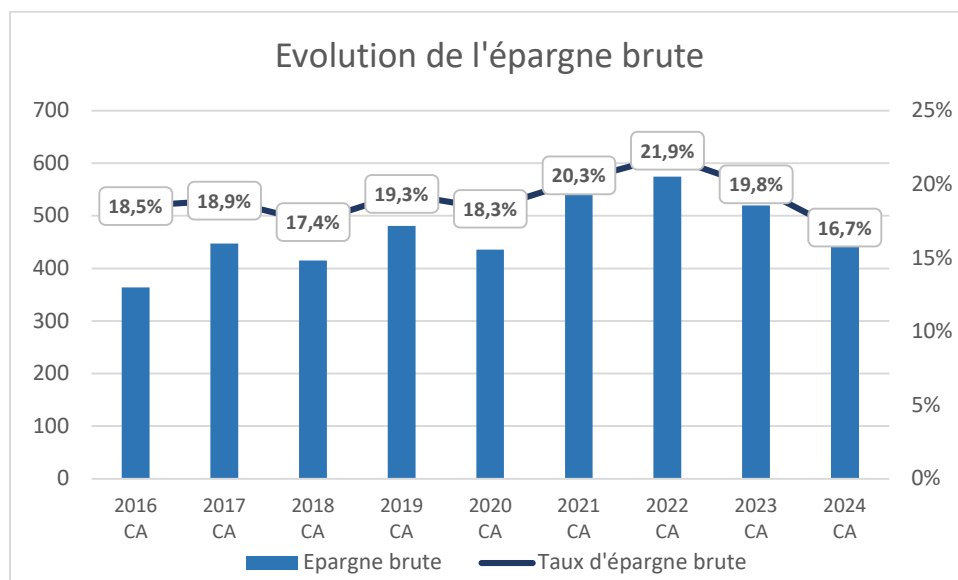
Passant de 519,8 M€ à **485,3 M€** fin 2024, l'**autofinancement** de la Région Grand Est a diminué de 6,6% entre 2023 et 2024, du fait d'une progression moindre des recettes par rapport aux dépenses.

A l'instar des autres Régions, le Grand Est subit un effet ciseau et revient à un niveau d'épargne brute sensiblement identique (quoique légèrement supérieur) à celui de 2019.

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir. Les 485,3 M€ d'épargne brute dégagée en 2024, représentent un taux d'épargne brute de **16,7 %**, contre 19,8 % en 2023. Une partie de la baisse de cet indicateur (évaluée à 1,6 point) est

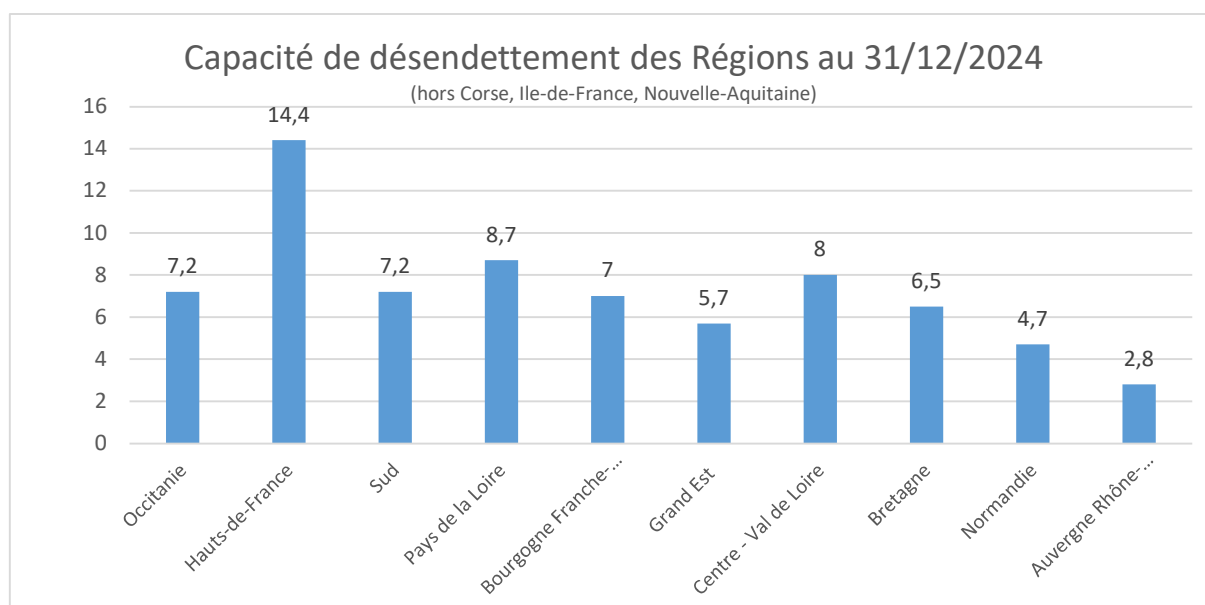
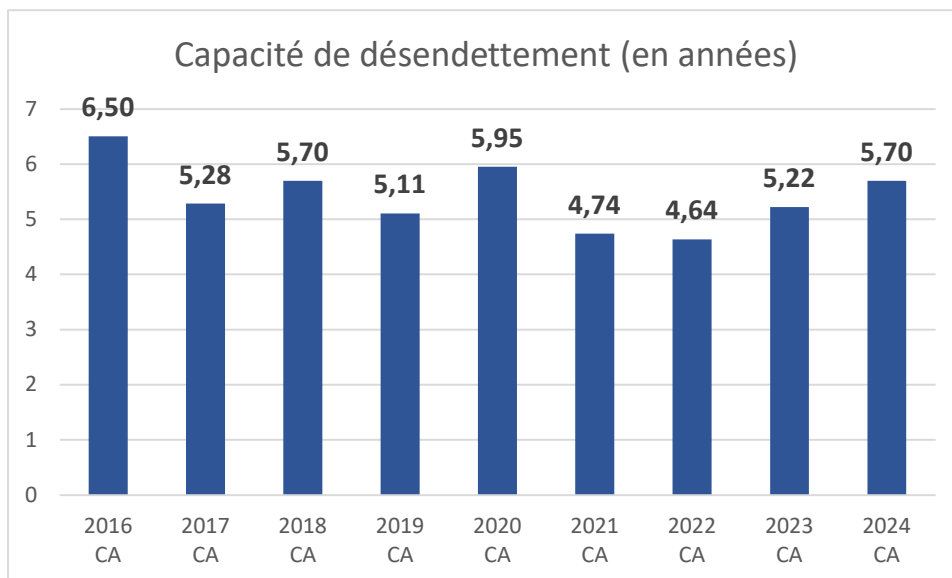
toutefois directement liée à l'évolution des modalités de gestion de la TVA du conventionnement TER.

L'épargne brute a contribué au financement d'un volume d'investissement opérationnel 2024 **au niveau inédit de 1 447,6 M€** (intégrant les fonds européens, à un niveau historiquement haut : 295 M€).



En 2024, la Région a mobilisé 267,8 M€ de nouveaux emprunts ; en tenant compte des remboursements de capital, à 218 M€, l'**encours de dette** de la Région a connu une évolution de 50 M€, de 2 715 M€ fin 2023 à **2 765 M€ fin 2024**, soit une progression d'1,84 % de son encours, en deçà de l'inflation (2,3 % en 2024).

Principal ratio d'analyse du poids de la dette d'une collectivité locale, la capacité de désendettement indique la durée théorique nécessaire à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en recourant à son épargne brute. Ce ratio, exprimé en nombre d'années, est égal au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée sur l'année. Avec une épargne brute à 485,3 M€ et une dette de 2 765 M€, **la capacité de désendettement** de la Région au 31 décembre 2024 s'est établie à **5,7 ans**, loin du plafond de 9 années pour les Régions.



Source : Partage des CA 2024 des Régions – Régions de France

3.1.2. Les tendances du résultat prévisionnel pour 2025

La tenue du débat d'orientations budgétaires mi-novembre 2025, avant la fin de l'exercice comptable 2025 explique que les chiffres détaillés ci-après demeurent encore des estimations (à la date du 24 octobre 2025), tant en fonctionnement qu'en investissement. Plusieurs mouvements financiers d'importance peuvent en effet survenir durant les prochaines semaines et faire évoluer le résultat prévisionnel 2025. Le résultat définitif pour 2025 sera présenté lors du vote du compte administratif (CA) 2025, en juin 2026.

Concernant **les dépenses de fonctionnement**, il est attendu un volume de près de **2,415 Md€**, soit une quasi stabilité par rapport aux 2,418 Md€ de 2024 et un taux de consommation de 97% des dépenses inscrites.

Pour la masse salariale, une progression de l'ordre de 2,8 % est attendue entre 2024 et 2025 : celle-ci passerait de 360 M€ en 2024 à près de 370 M€ en 2025. L'évolution de ce poste en 2025 (+ 10 M€ attendus), qui représente 15 % de nos dépenses de fonctionnement, s'explique principalement en 2025 par l'augmentation de 3 points de la part patronale de contribution à la CNRACL, soit 4,5 M€, l'avancement de carrière des agents (ou « glissement vieillesse technicité », qui renchérit le coût de la masse salariale de 0,8%, soit près de 3 M€, et l'augmentation de 1% de la part patronale du taux maladie des agents titulaires, soit 1,5 M€.

La charge d'intérêt devrait se situer à près de 75 M€, soit un montant proche de celui constaté en 2024, en cohérence avec la relative stabilité des taux longs sur les derniers mois et la part importante de taux fixes dans l'encours de dette régionale (65%).

S'agissant des **recettes de fonctionnement**, on peut souligner les éléments ci-dessous.

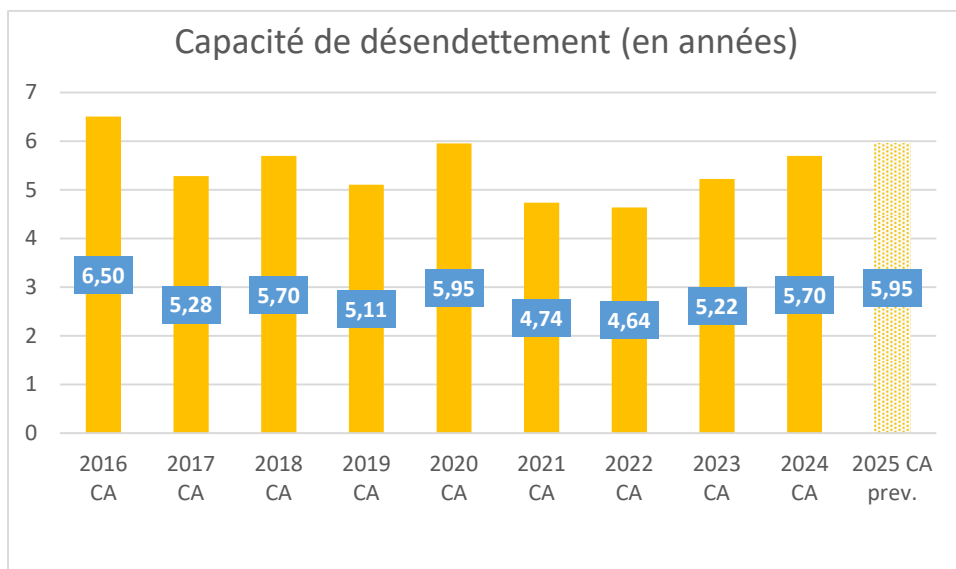
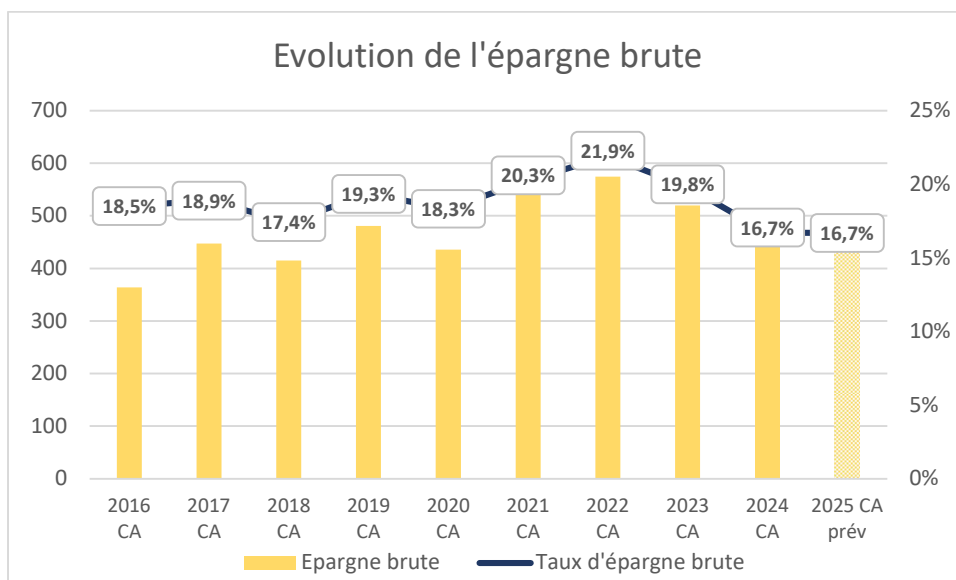
A la différence de l'année passée où, en dépit d'une inscription très prudente du dynamisme de la recette TVA, inférieure aux notifications de l'Etat, nous avons découvert dans les annexes du PLF en octobre 2024 que la croissance de la TVA s'était très fortement enrayée, nous faisant revoir de 26 M€ à la baisse notre prévision de recette TVA pour l'année 2024, les dispositions de la LF 2025 ont au moins eu le mérite de nous épargner des incertitudes en la matière : sans dynamique, la recette régionale de TVA 2025 correspondrait à celle notifiée en définitif pour 2024, soit 1,380 Md€.

Dans ces conditions, **l'épargne brute 2025** dégagée devrait s'établir à un niveau proche de **483 M€** et notre **taux d'épargne brute** s'élever aux alentours de **16,7 %** au CA 2025, soit des valeurs très proches voire identiques de celles du CA 2024, traduisant les efforts de gestion effectués dès le début d'année 2025 pour absorber les effets de la Loi de Finances pour 2025.

Les dépenses d'investissement opérationnelles sont attendues autour de **1 310 M€** à fin 2025 (soit une baisse de 9,2 % par rapport au pic de 1 447 M€ de 2024 lié aux investissements dans le matériel roulant et aux droits d'entrée de la SPL Grand Est Mobilités en 2024). Ce montant n'en demeure pas moins conséquent et traduit la poursuite de l'effort d'équipement déployé par la Région sur le territoire, ainsi que le soutien aux entreprises locales.

Il découle de ce volume conséquent des investissements une mobilisation d'emprunt de 382 M€, ce qui, compte tenu d'un remboursement annuel de 232 M€, conduirait à une augmentation de l'encours de dette de 150 M€ pour le porter à 2 915 M€ au 1^{er} janvier 2026.

Si l'ensemble de ces projections se vérifiaient à fin d'année 2025, il en résulterait l'évolution des ratios ci-dessous :



3.2. Les axes stratégiques de la trajectoire budgétaire de mandat

La Région réaffirme et souhaite à nouveau mettre ses principes de bonne gestion au service d'un effort volontariste d'investissement. La stratégie budgétaire de la Région continuera en 2026, comme par le passé, de reposer sur les piliers suivants :

- Piloter toujours étroitement les dépenses de fonctionnement

Même si l'inflation a décliné, une part importante des dépenses de fonctionnement de la Région sont contraintes et régies par des évolutions qui s'imposent à toutes les collectivités : par exemple, l'augmentation de la part patronale de contribution à la CNRACL ou celle du GVT, qui impactent la dépense de masse salariale, la hausse des taxes sur l'énergie qui renchérit le coût de la molécule, celle des coûts du carburant, qui impacte directement le coût des transports scolaires et interurbains, celle du coût des matières premières, qui pèsent sur l'alimentation dans les lycées, etc.... Aussi, pour 2026 comme pour les années suivantes, tous les leviers de rationalisation possibles seront actionnés pour contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement à un niveau inférieur ou égal à l'inflation, en réinterrogeant les dépenses. Cette rationalisation passera notamment par un effort maintenu sur les dépenses de gestion ainsi qu'un dialogue exigeant en interne comme avec nos partenaires via les dialogues de gestion et une évaluation de l'efficacité de nos actions.

- Pour préserver les capacités d'autofinancement de la Région

Ces efforts à porter en continu sur la maîtrise de la section de fonctionnement visent à préserver un niveau d'autofinancement suffisant, indispensable pour permettre à la Région de continuer à investir massivement, sans recourir excessivement à l'endettement. A cette fin, la Région Grand Est envisagera la mobilisation de l'ensemble des mesures législatives lui permettant de financer la dynamique de ses dépenses, notamment en matière de transports.

Les excédents dégagés sur la section de fonctionnement seront directement réinjectés en section d'investissement.

- Afin de continuer à donner une priorité absolue à l'investissement

Face à l'impératif d'investir pour atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique, et soutenir le tissu économique local (72 % des dépenses sur marché du Grand Est en 2024 ont bénéficié à des entreprises locales), préserver l'investissement public - alors que beaucoup de collectivités locales vont freiner leurs investissements - devient encore plus prégnant. Depuis le début de ce mandat, le travail mené en matière de programmation des investissements – tant en maîtrise d'ouvrage régionale qu'en accompagnement de porteurs de projets sur le territoire – a permis d'atteindre un niveau d'investissement annuel budgété dépassant le milliard d'euros chaque année. Avec plus d'1,6 Md€ programmés, soit quasiment le même montant qu'en 2025, l'année 2026 traduira la volonté de la Région de continuer à donner une priorité absolue à l'investissement.

- **Et demeurer un partenaire fiable pour nos co-financeurs, comme pour nos financeurs**

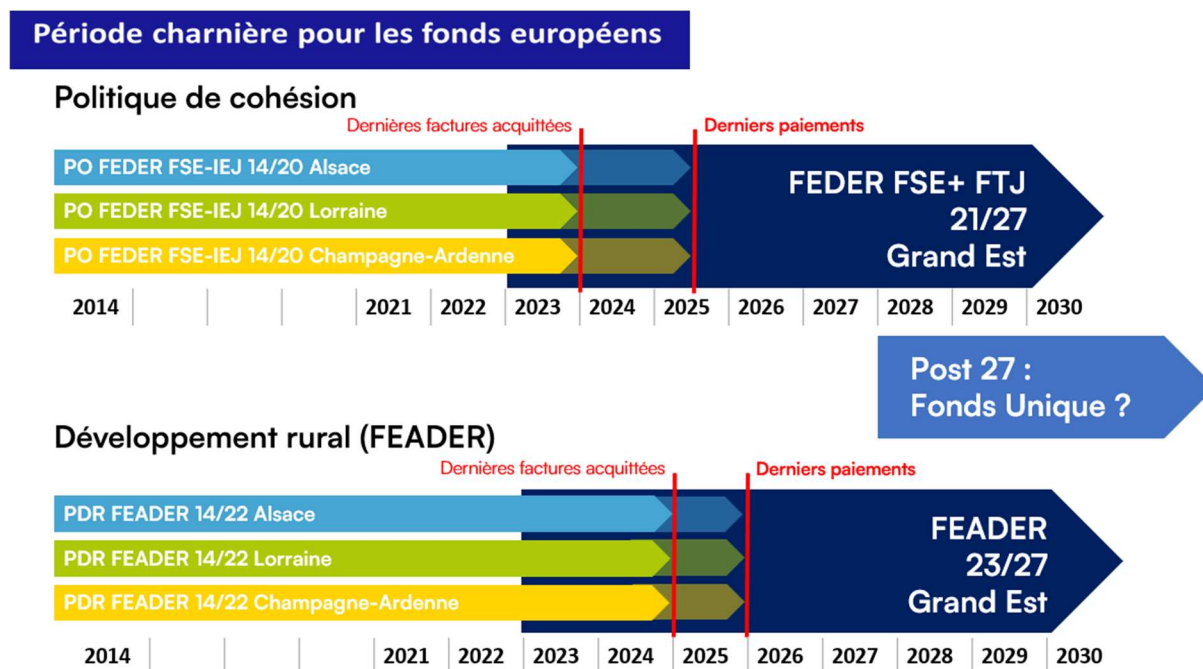
En conservant et en pilotant ces fondamentaux, dans un contexte de participation accrue au redressement des comptes publics, la Région entend maintenir son autofinancement à un niveau suffisant pour maintenir sa bonne santé financière et la perception de cette bonne gestion auprès de ses partenaires, afin de bénéficier de bonnes conditions de financement pour ses investissements (via notamment les prêts bonifiés de la BEI ou de la Banque des Territoires et le maintien d'un pool varié de prêteurs), ou pour continuer à gérer les fonds européens.

3.3. Les fonds européens, un outil accélérateur de transitions

3.3.1. Une période charnière complexe bien gérée par la Région Grand Est

La Région, en tant qu'Autorité de gestion, se voit confier par la Commission européenne les Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) pour mettre en œuvre, sur le territoire de la région :

- la **Politique de cohésion** avec le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen avec l'Initiative pour l'emploi des jeunes (FSE-IEJ qui devient le FSE+) et le nouveau Fonds pour une transition juste (FTJ),
- le **volet développement rural de la Politique agricole commune** avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).



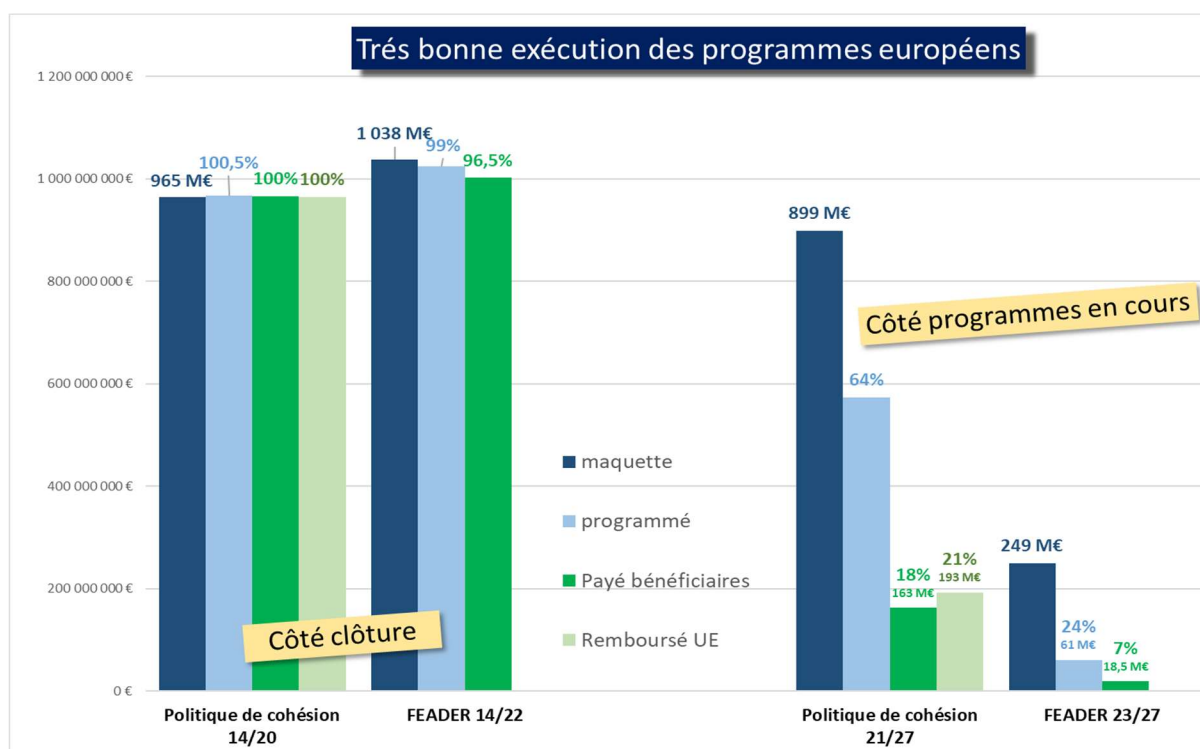
2026 est une année de pleine exécution des programmes européens 2021-27 (politique de cohésion) et 2023-27 (FEADER). Pour autant, 2026 est également à la fois une année de clôture des programmes 2014-20 et 2014-22, avec l'approbation des comptes définitifs et une année d'anticipation de la future période de programmation 2028-34.

- 2014-2020/2022 : les derniers paiements se sont arrêtés en juin 2025 pour les programmes opérationnels (PO) FEDER -FSE-IEJ et s'arrêtent fin décembre 2025 pour les programmes de développement rural (PDR) FEADER. **Les derniers comptes**

annuels et rapports de mise en œuvre seront présentés à la Commission européenne au cours du 1^{er} semestre 2026. Des ajustements financiers pourraient alors être réalisés par la Commission européenne.

- **Post 2027** : le projet de **cadre financier pluriannuel pour la nouvelle période de programmation 2028-34 a été présenté en juillet 2025** par la Commission européenne, dans un contexte de fortes incertitudes et de resserrement budgétaire important. Les Etats membres ont deux ans pour négocier et adopter ce cadre. Il est d'ores et déjà évoqué **un fonds unique** qui réunirait notamment la politique de cohésion et la politique agricole commune avec la mise en œuvre de Plans partenariaux nationaux et régionaux (PPNR) par les Etats membres. A ce stade, les modalités de gouvernance ne sont pas précisées et des questionnements majeurs persistent, le projet de règlement permettant en effet une centralisation totale par l'Etat ou un système proche de la gouvernance actuelle avec des autorités de gestion régionales coordonnées par l'Etat. Enfin, une baisse conséquente des enveloppes nationales est annoncée, avec un renvoi au niveau de l'Etat membre pour la répartition de cette enveloppe entre politiques.

Les Régions européennes mobilisées dès 2024 poursuivent leurs efforts pour maintenir une place importante aux Régions post 2027. La Région Grand Est participe activement aux négociations en cours au niveau européen (rencontres avec les parlementaires, les représentants de la Commission...) ainsi qu'au niveau national (Commissions élus à Régions de France, différents groupes de travail ...).



Pour la gestion des fonds de la Politique de Cohésion, la Région Grand Est a bénéficié d'une année supplémentaire pour permettre tous les paiements de la programmation 2014-2020. La totalité des crédits alloués par la Commission européenne a été utilisée. **Le taux de programmation réel correspondant aux montants payés est de 100,5 %** pour près de **3 700 projets soutenus. Plus de 100% des dépenses ont été certifiées et la totalité des projets ont été payés.** La très légère sur-programmation enregistrée en 2025, sera affinée en fin de clôture définitive en 2026, après transmission à la Commission d'un certain nombre de justificatifs.

Le nouveau programme 2021-27 est dans les premiers de France et d'Europe en termes d'avancée puisqu'il connaît une **très bonne programmation, avec 64 % fin septembre 2025.** Le taux de paiement est également très bon, tant du côté des remboursements de la Commission que du côté des bénéficiaires (18 %).

Le nouveau Fonds pour une Transition Juste (FTJ) validé par la Commission européenne en 2023 pour la décarbonation de l'économie, porté notamment par de grandes entreprises a connu un démarrage lent mais voit son taux de programmation s'accroître puisqu'il est passé de 11 % en juin 2025 à 45 % en septembre 2025. Une ouverture en Comité de Suivi de mars et juin 2025 des secteurs éligibles au FTJ, notamment la Défense et l'élargissement du territoire éligible aux trois départements du Haut-Rhin, de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle, ont permis de soutenir davantage de projets.

Pour le FEADER, la programmation 2014/22 se termine en 2025 avec les derniers paiements à effectuer par l'Agence de services et de paiements (ASP) avant le 31 décembre 2025. Après le **transfert de compétences et d'agents** de l'Etat vers la Région (+34,8 ETP) début 2023, la situation est bonne avec **99 % des crédits 2014/22 engagés, 96,5 % des aides versées**, pour plus de **117 000 projets soutenus dont 22 200 projets d'investissements** (aides non surfaciques). La dernière mesure engagée en 2025 et apportant une aide d'urgence aux exploitations du Grand Est touchées par la Fièvre Catarrhale Ovine a permis de soutenir plus de 1 200 exploitations pour une aide totale de 14 M€ de crédits FEADER.

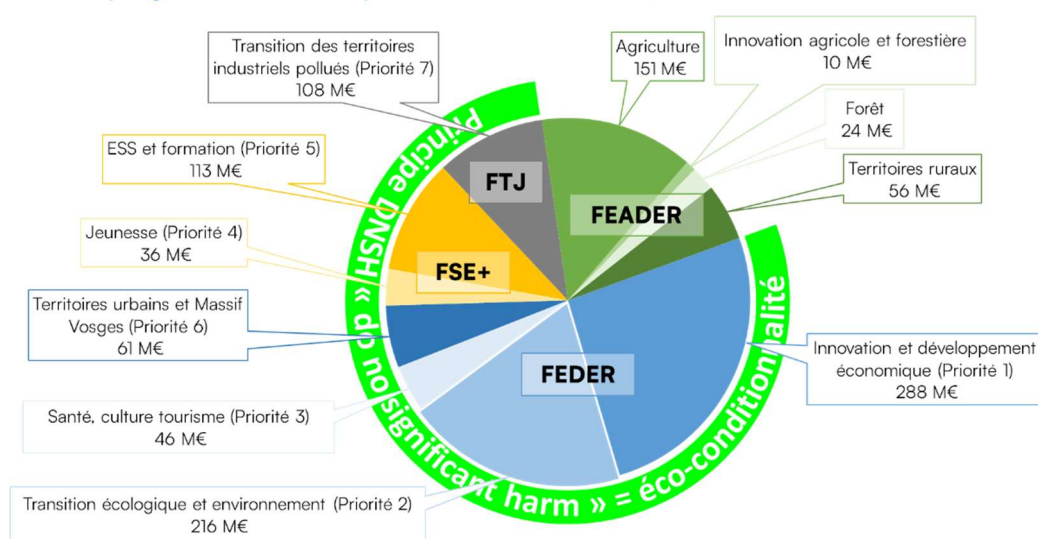
En parallèle, la quasi-totalité des dispositifs de la programmation 2023-27 sont ouverts. La **dématérialisation** de la gestion du FEADER est assurée via l'outil Euro-PAC, mis en place par la Région Grand Est en coopération avec 7 autres Régions françaises. La Région Grand Est, très engagée dans le développement de l'outil, est chef de file au côté de la Région Occitanie. **Plus de 2 000 dossiers** sont d'ores et déjà programmés pour un **montant FEADER de 61 M€, soit 24 % de la maquette, payés à hauteur de 7 % fin septembre 2025.**

3.3.2. Concordance des ambitions de l'Europe et de la Région : la transition verte

Pour relever les défis du changement climatique et de la préservation de l'environnement, le **Pacte vert pour l'Europe** vise à transformer l'Union européenne en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive. Le Pacte vert prévoit de faire de l'Europe un continent climatiquement neutre d'ici à 2050 et une croissance économique dissociée des ressources fossiles.

Des priorités européennes en résonance avec les compétences de la Région

Nouvelles programmations européennes en Grand Est : 1,15 Milliard €

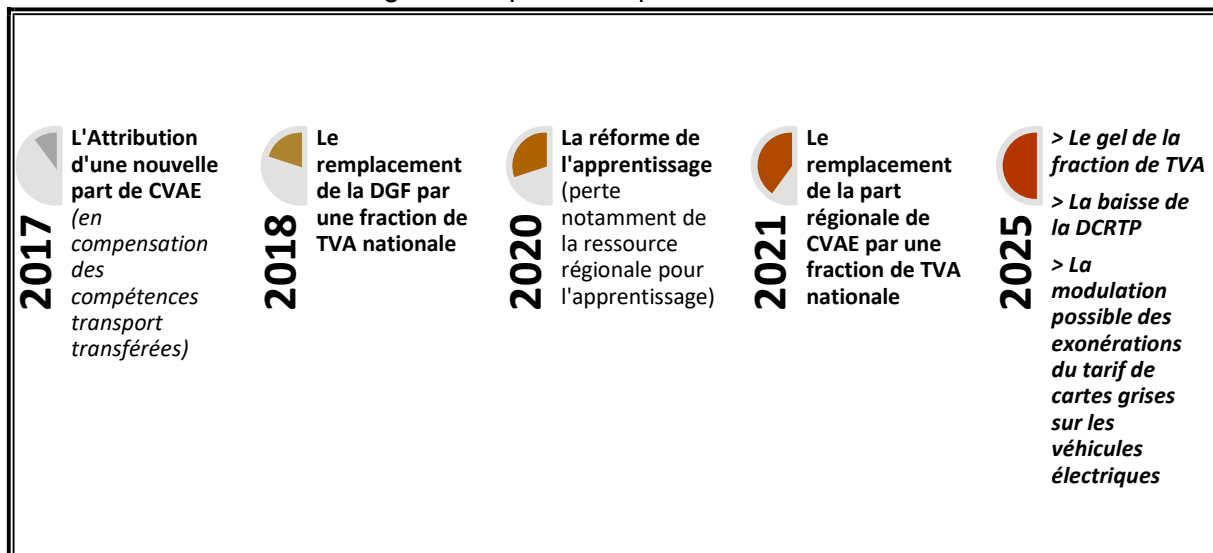


Ainsi, un nouveau principe s'impose de manière transversale à toutes les priorités de la Politique de cohésion : le principe « *Do No Significant Harm* » (DNSH) qui garantit qu'aucune aide de la Politique de cohésion n'ira à l'encontre des objectifs environnementaux du Pacte vert pour l'Europe, de l'Accord de Paris et des objectifs de développement durable des Nations Unies. Cette **nouvelle éco-conditionnalité systématique voulue par l'Europe**, s'applique à tous les dispositifs du nouveau programme 2021/27. Côté FEADER, l'ensemble des dispositifs 2023/27 sont aussi établis pour accompagner le développement et la transition du monde agricole, forestier et rural.

4. Les hypothèses de recettes 2026 et la prospective

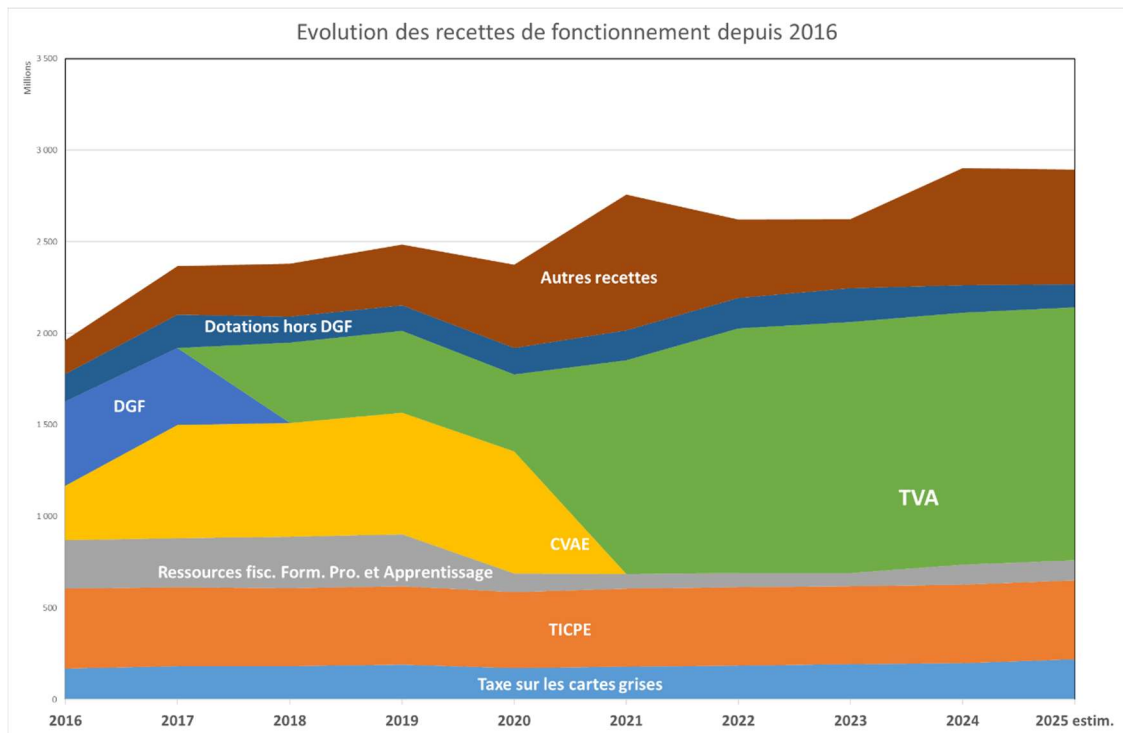
4.1. Les caractéristiques et les principales hypothèses de recettes régionales

De nombreuses réformes successives sont intervenues au cours des dernières années concernant les ressources régionales, parmi lesquelles :



*A noter : Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DiLiCo), institué par la Loi de Finances pour 2025, constitue une ponction sur les ressources fiscales régionales, laquelle se traduit toutefois par une **dépense** au niveau du budget régional. Pour cette raison, il n'est pas recensé parmi les éléments ci-dessus.*

Ces différentes réformes ont ainsi profondément modifié le panier de recettes des Régions ; ci-dessous, l'évolution des recettes de fonctionnement de la Région depuis sa création :



Les recettes régionales se distinguent désormais par 3 caractéristiques principales :

Une autonomie fiscale quasi nulle

Les régions ne peuvent moduler le taux de leurs nouvelles ressources (fraction de TVA notamment), l'Etat ayant transféré une fraction de recette fiscale nationale. La taxe sur les certificats d'immatriculation constitue aujourd'hui le dernier levier fiscal à disposition des Régions, lequel est toutefois encadré, puisque le tarif unitaire ne peut excéder 60 € par CV.

Une suppression du lien entre entreprises et fiscalité régionale

Le remplacement de la part régionale de CVAE (Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises) par une fraction de TVA nationale a fait disparaître, depuis 2021, le dernier lien entre entreprises et fiscalité régionale

Une dépendance aux dotations désormais très réduite

Les concours financiers versés par l'Etat ne représentent plus que 7,4 % environ de l'ensemble des ressources régionales (fonctionnement et investissement confondus, hors revolving), contre 30 % en 2015

Les mesures annoncées par le Gouvernement Lecornu dans le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026 ont un impact non négligeable sur les projections de recettes 2026, affectant notamment la dynamique du produit de TVA.

4.1.1. Les fractions régionales de TVA

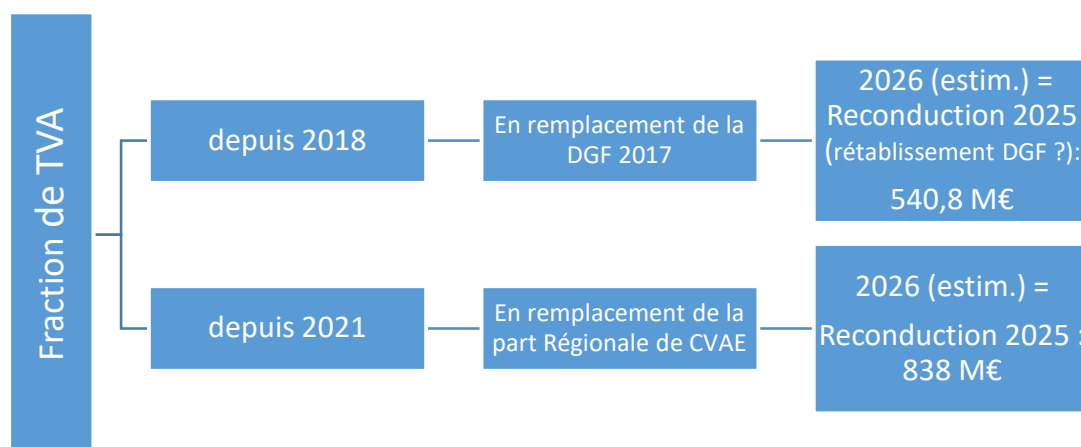
Suite aux deux attributions successives de fractions de TVA, en remplacement (depuis 2018) de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et en substitution (depuis 2021) de la part régionale de CVAE, la fraction de TVA constitue désormais la principale ressource de la Région (47,4 % des recettes de fonctionnement au Compte Administratif 2024).

La décision de l'Etat de geler en 2025 la dynamique des fractions de TVA allouées aux collectivités territoriales a eu par conséquent un impact fort sur la dynamique des ressources régionales.

La version initiale du PLF 2026 s'inscrit dans la même tendance :

- D'une part, le rétablissement d'une dotation globale de fonctionnement en remplacement de la fraction de TVA ex-DGF des Régions, soit strictement l'inverse de ce qui avait été mis en œuvre en 2018. Ce projet, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les Régions, constituerait un véritable retour en arrière pour les finances régionales, menaçant le dynamisme de la ressource (représentant aujourd'hui 540,8 M€) et marquant une inflexion de l'évolution du poids des dotations ;
- d'autre part, un écrêtement de la dynamique de TVA sur la fraction ex-CVAE, non pas par un gel intégral, mais en minorant sa dynamique du montant de l'inflation. Eu égard à la très faible dynamique de TVA en 2025, cela signifierait un nouveau gel du montant de la fraction de TVA ex-CVAE en 2026.

Le graphique ci-dessous synthétise les attributions successives de fraction de TVA aux Régions, et précise le produit attendu en 2026 pour chacune d'entre elles, en l'état de l'actuelle version du PLF 2026 :

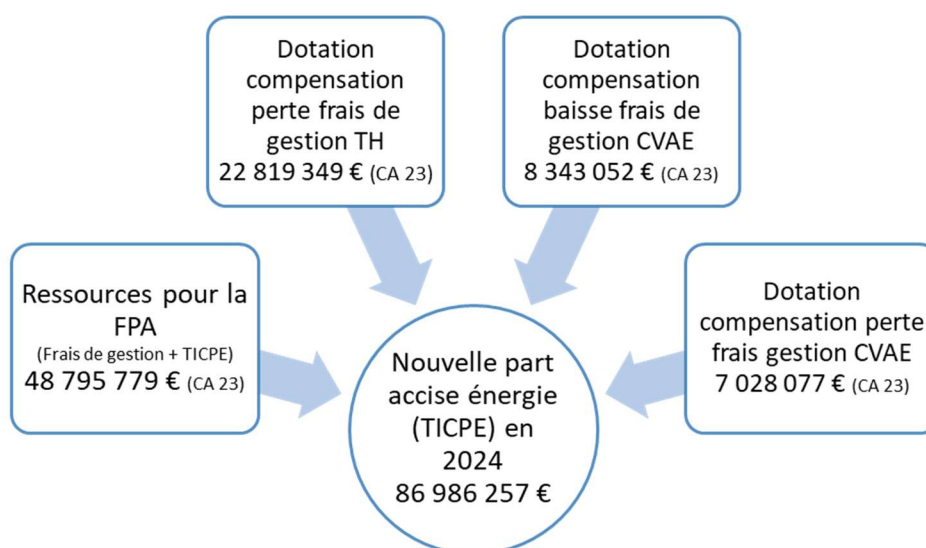


4.1.2. La fraction de l'accise sur les énergies perçue en métropole sur les produits énergétiques, autres que les gaz naturels et les charbons (ex-TICPE)

Pour mémoire, un changement de dénomination de cette taxe est intervenu début 2022. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) s'appelle désormais fraction de l'accise sur les énergies perçue en métropole sur les produits énergétiques, autres que les gaz naturels et les charbons.

Cette ressource a été, durant plusieurs années, le levier quasi systématiquement utilisé par l'Etat pour compenser les transferts de compétences aux Régions, conduisant notamment à complexifier le suivi de cette recette.

Récemment, la loi de Finances pour 2024 (article 133) a encore prévu l'attribution aux Régions, à compter de 2024, d'une nouvelle part de TICPE en remplacement de plusieurs ressources liées à la formation professionnelle et à l'apprentissage, sur la base des versements constatés en 2023 :

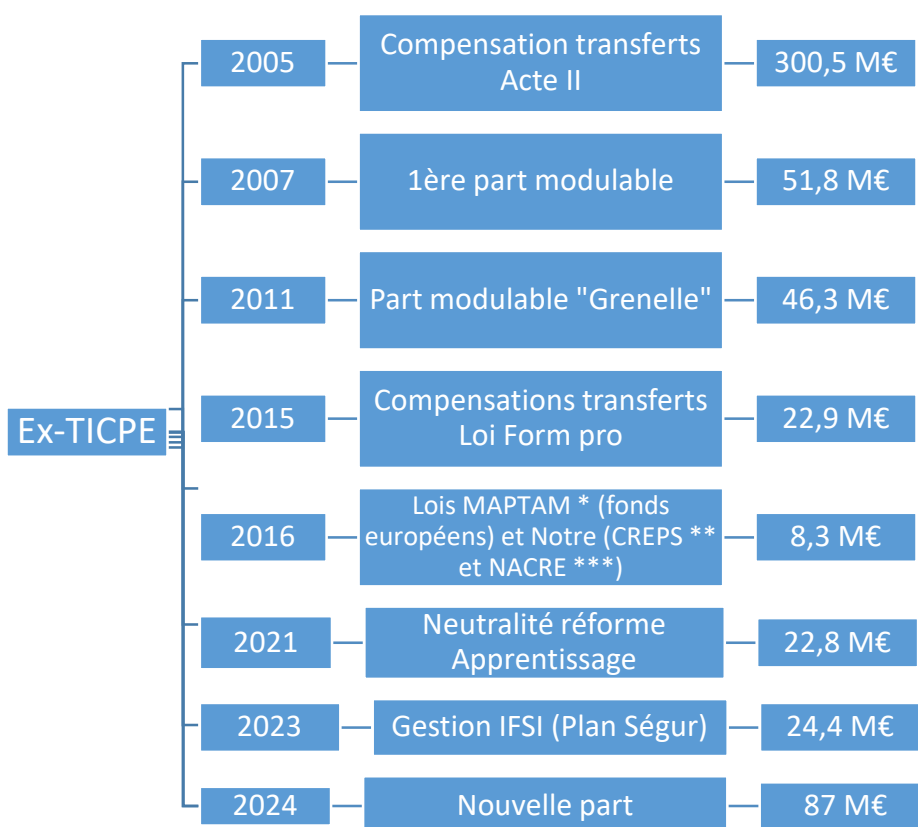


Autre changement à compter de 2026 en matière de TICPE : l'intégration dans l'accise nationale de TICPE des majorations régionales au taux plafond actuel. Concrètement, la Région continuera à bénéficier du produit de la TICPE Grenelle, mais sans avoir désormais à délibérer sur les taux (la délibération correspondante étant jusqu'alors présentée avant le 30 Novembre N-1 pour une application des tarifs en année N).

En 2026, encore, l'enjeu sera d'obtenir l'inscription renouvelée de la recette « IFSI Ségur » dans la TICPE. Le protocole État-Régions en faveur des formations sanitaires et sociales signé le 14 mars 2022 a acté la nécessité de pérenniser les créations de places au sein des instituts de formation sanitaire et sociale prévues dans le cadre du Ségur de la Santé. Le vecteur retenu pour le financement de ce protocole fut celui de la TICPE.

L'obtention de cette recette n'était pas intégrée au PLF 2025, mais par un courrier en date du 8 janvier 2025, l'ancien Premier ministre a informé les Régions de l'engagement du Gouvernement d'inscrire, à compter de l'année 2025, 215 M€ au titre de l'augmentation des capacités de formations infirmières et que « *le financement des places créées en 2025 sera assuré pendant les trois années que dure la formation, et donc jusqu'en 2027* ». Le Gouvernement Bayrou a introduit en janvier 2025 cette disposition dans la loi de finances pour 2025, valant pour l'année en cours. Dans le cadre de l'examen au Parlement du PLF 2026, un projet d'amendement, visant à intégrer dans la loi de finances pour 2026 le financement de cette mesure en 2026 (puis 2027) a d'ores et déjà été déposé par Régions de France.

Le schéma ci-après permet de résumer les attributions successives de cette recette aux Régions, et d'indiquer le produit attendu en 2026 pour chacune des parts (représentant un montant global estimé de 564 M€) :



* Loi MAPTAM = Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
 ** CREPS = Centre Régional d’Éducation Populaire et de Sport ;
 *** NACRE = Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d’Entreprise.

Les deux parts modulables (même si la Région ne fixe désormais plus les tarifs correspondants) représentent au global un prélèvement au profit de la Région de 2,5 centimes d'euro par litre de carburant vendu sur son territoire. Seuls les produits afférents à ces deux parts sont ainsi directement liés à la consommation de carburants, contrairement aux autres parts de fraction de l'accise sur les énergies perçues en métropole sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons, et notamment les parts compensations, pour lesquelles la Région bénéficie d'une garantie de perception.

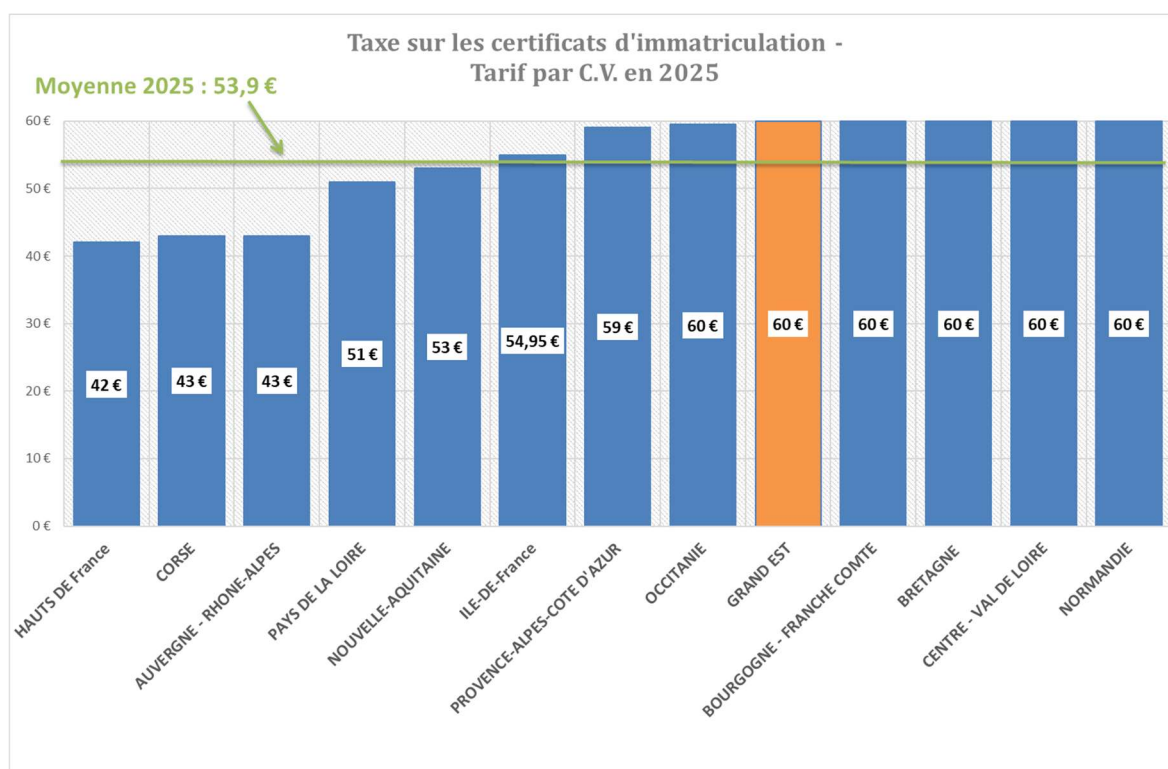
4.1.3. La taxe sur les certificats d'immatriculation (ex cartes grises)

Devant l'ampleur des efforts rendus nécessaires par la loi de Finances 2025, La Région Grand Est a récemment pris deux décisions fortes en matière de taxe sur les certificats d'immatriculation, pour éviter de constater une inexorable baisse de cette ressource fiscale, du fait de la montée en charge des immatriculations de véhicules électriques :

- La hausse du tarif unitaire, porté de 48 € à 60 € par cheval vapeur au 1^{er} février 2025 ;
- La fin de l'exonération accordée aux véhicules « propres » (essentiellement électriques) à compter du 1^{er} mai 2025.

Les décisions prises par la Région Grand Est rejoignent ainsi celles prises par la très grande majorité des Régions.

Concernant le tarif, les Régions ont massivement opté, comme le Grand Est, pour une augmentation du tarif unitaire en 2025 en portant celui à un montant proche ou égal au plafond fixé par la loi, soit 60 € par cheval vapeur :



Quant à la fin de l'exonération en faveur des véhicules électriques, elle a été adoptée par l'ensemble des Régions, à l'exception des Hauts de France.

Tenant compte de l'effet en année pleine de ces mesures, le produit fiscal attendu par la Région Grand Est pour 2026 est évalué, à ce stade, à 231 M€.

4.1.4. Les dotations

Les concours financiers versés par l'Etat ne représentent désormais plus qu'une part réduite de l'ensemble des ressources régionales (environ 7 % des ressources prévisionnelles, hors emprunt, de la collectivité pour 2026), étant précisé que cette part pourrait toutefois fortement progresser si la fraction de TVA ex-DGF redevenait une dotation à compter de 2026, comme cela est prévu dans la version initiale du PLF 2026 actuellement en cours d'examen.

En tout état de cause, ces dotations demeurent, en dépit de leur poids réduit, indispensables à l'équilibre des budgets des Régions, justifiant que ces dernières soient particulièrement attentives aux montants inscrits à ce titre dans le PLF.

Les dotations se composent principalement de :

- La **Dotation Générale de Décentralisation (DGD)**, d'un montant attendu en 2026 de 99,8 M€, tenant compte d'une recette pérenne de 3,8 M€ perçue depuis 2024, laquelle correspond à une compensation versée à la Région en contrepartie de l'obligation qui lui est faite d'accorder depuis début 2024 aux militaires, à leurs familles et à leurs ayants cause, des réductions spécifiques sur les services de transport ferroviaire dont elle est autorité organisatrice de transport (AOT);
- La **Dotation Régionale pour l'Equipeement Scolaire (DRES)**, dont le montant est stable depuis plusieurs années (64,1 M€), et pour laquelle une reconduction à l'identique est anticipée pour 2026.

Il convient de noter que les prévisions budgétaires pour 2026 intègrent également l'hypothèse que la Région Grand Est ne perçoive plus aucun montant au titre de la **Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)** à compter de l'année prochaine, là où nous percevions encore 26,1 M€ par an en 2023 et 2024. Depuis son intégration en 2017 dans l'enveloppe des variables d'ajustement, cette dotation a diminué au fil des lois de finances, à l'exception des années 2023-2024 où son montant fut stable, avant une nouvelle baisse en 2025.

L'année 2025 a été marquée par la reprise de la baisse de la DCRTP, le Gouvernement ayant acté, dans le cadre de la Loi de Finances 2025, une diminution de 487 M€ au national et 189 M€ du montant global de cette dotation versée aux Régions, soit 40 % de moins que le montant 2024. Le montant de la baisse ayant été réparti entre Régions disposant encore de DCRTP et en fonction de leurs recettes réelles de fonctionnement 2023, la perte de dotations pouvait ainsi différer d'une Région à l'autre par rapport aux – 40 % annoncés en moyenne au plan national. Le Grand Est constitue ainsi la Région la plus pénalisée en 2025 avec, au final, une dotation ayant diminué de 86 % entre 2024 et 2025, soit – 22,4 M€ -, pour s'établir à 3,7 M€ (contre 26,1 M€ en 2024). Eu égard à la tendance constatée, et aux annonces effectuées dans le cadre du PLF 2026, il semble ainsi plus prudent d'envisager la perte totale de cette ressource à compter de 2026.

Il est à noter que la Région ne perçoit plus aucune dotation pour perte de compensation de fiscalité directe locale depuis 2022.

Enfin, en matière de FCTVA, la prévision 2026 a été calée sur le prévisionnel 2025 (35 M€), étant précisé qu'à ce stade, le PLF 2026 - à la différence du « PLF Barnier » de l'automne 2025 - ne contient aucune mesure impactant le FCTVA versé aux Régions, du moins sur la partie investissement (le FCTVA en fonctionnement, qui serait supprimé par le PLF 2026, n'apportait qu'une recette anecdotique).

4.2. La prospective pluriannuelle

Anticiper la trajectoire financière d'une collectivité à moyen terme est un exercice complexe, qui suppose de retenir les hypothèses les plus vraisemblables à un moment donné, étant entendu que les paramètres d'une prospective financière sont, par nature, évolutifs et doivent très régulièrement être ajustés dans le temps en fonction des évolutions du contexte, de la conjoncture, voire des réformes législatives.

La crise sanitaire de 2020-2021 puis la crise énergétique, débutée en 2022 ont toutes deux démontré à quel point les changements peuvent intervenir brusquement et très fortement impacter nos réalités, comme nos comptes. L'inflexion très rapide de la dynamique de TVA (8,6 % entre 2021 et 2022 ; 2,8 % entre 2022 et 2023 ; 1,2 % entre 2023 et 2024), puis la captation, totale ou partielle de cette dynamique par l'Etat depuis la LF 2025 ont également bouleversé notre prospective. Le contenu du PLF 2026, avec la poursuite de l'association à l'effort de redressement des comptes publics des collectivités territoriales, et des Régions en particulier, fournit un nouvel exemple d'agilité nécessaire.

Les projections relatives à l'exercice 2026 à venir et de la prospective ont été profondément remises en cause par le Projet de Loi de Finances pour 2026 et la visibilité sur les exercices ultérieurs en est encore atténuée. Face à tant d'incertitude, la lucidité impose d'éviter les projections hasardeuses. Aussi, la prospective est fondée, au 23 octobre 2025, sur les données suivantes :

- Des hypothèses, bien qu'initialement déjà très prudentes sur les recettes de fonctionnement, encore revues à la baisse depuis le 14 octobre, avec une croissance de TVA très fortement atténuée voire nulle en 2026 (car écrêtée de l'inflation sur la seule part qui demeurerait « dynamique ») et de fortes interrogations sur la dynamique à appliquer sur les années suivantes (l'hypothèse à + 2,5 % paraît désormais inatteignable). Cet arrêt brutal de la dynamique de TVA, appliquée à notre principale recette, explique l'amointrissement de notre épargne brute en 2026 et les années ultérieures ;
- Un pilotage étroit des dépenses de fonctionnement, avec un objectif d'évolution maîtrisée, en contenant le plus possible les dépenses pilotables, à l'instar des années passées où l'évolution de ces dépenses fut bien inférieure à l'inflation et à celle de la moyenne des Régions.
- Le maintien d'un haut niveau d'investissement, avec une cible en moyenne annuelle de 1,1 Md€, Pour les années 2026 et suivantes, la Région pilotera sa trajectoire d'investissement en la portant au maximum au regard de ses ressources actualisées et de ses capacités de financement., de plus en plus tributaires des contenus des lois de finances.

5. Développements spécifiques, pour la bonne information des conseillers

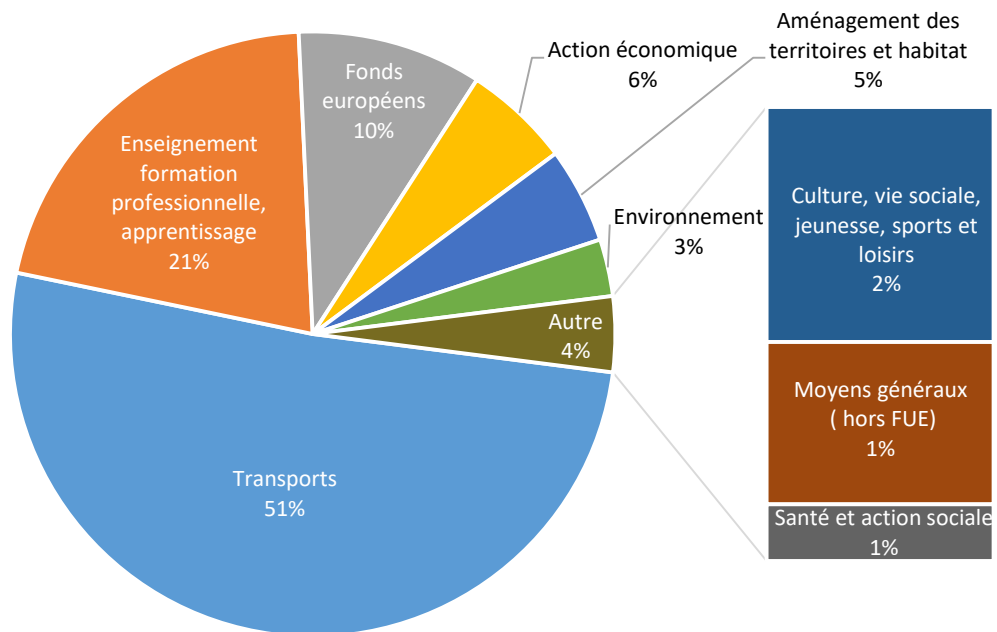
Conformément aux dispositions de l'article L4312-1 du Code général des collectivités territoriales, le présent rapport d'orientations budgétaires apporte des éléments d'informations spécifiques, au titre des engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

5.1. La présentation des engagements pluriannuels en investissement et en fonctionnement

Les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel liées à la nature des projets ou des opérations. Les AP et AE constituent respectivement en investissement et en fonctionnement des plafonds de crédit pouvant être engagés sur une période donnée pour mettre en œuvre les projets de la collectivité. Le dispositif des AP et des AE assure à la collectivité la possibilité de s'engager auprès de ses partenaires sans en faire supporter le coût sur une année budgétaire. Le suivi de ses engagements, obligation réglementaire, permet à la collectivité de fiabiliser ses besoins de crédits de paiements futurs et de mesurer de façon plus fiable ses marges de manœuvre.

En investissement, le stock affecté non mandaté en AP au 13 octobre 2025 s'élève à 5 751,52 M€ et se répartit, par thématique fonctionnelle (le chapitre fonctionnel est le niveau de vote de la collectivité) comme suit :

Poids (en %) des compétences dans le stock d'AP au 13/10/2025

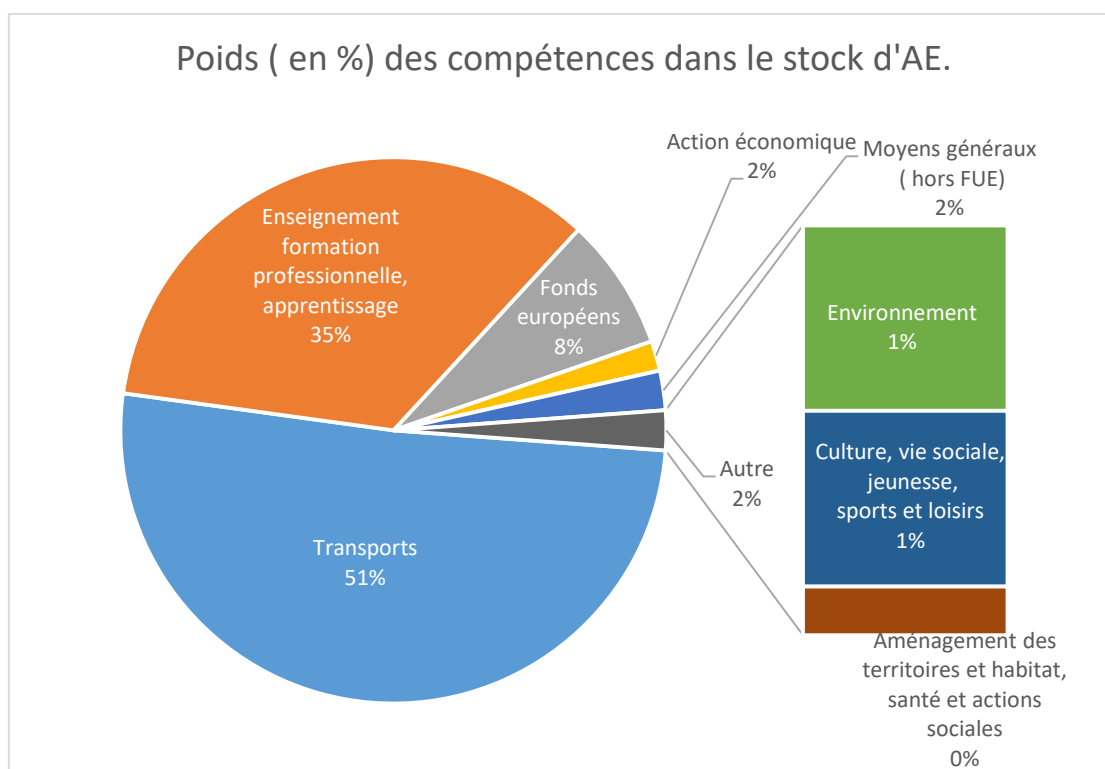


La politique des Transports reste la politique prioritaire de la collectivité en matière d'investissement sur laquelle les efforts financiers les plus importants de la collectivité sont fléchés. Les AP Transports concentrent, avec 51%, un peu plus de la moitié du stock.

En agréant aux AP Transports le stock d'AP des compétences lycées et autres établissements d'enseignement, la formation professionnelle, ces AP représentent 72% des engagements d'investissement de la collectivité soit une part prépondérante (pour mémoire, cette part était de 70% en 2024 et de 55% en 2023).

La part des fonds européens dans le stock baisse de 2 points, passant de 12 % à 10 %, dans la mesure où le stock de la nouvelle programmation commence à être consommé et que la programmation 2014-2020 est sur le point d'être définitivement soldée en 2026.

En fonctionnement, le stock affecté non mandaté en autorisations d'engagement (AE) au 13 octobre 2025 s'élève à 3 552,72 M€, en baisse de près de 400 M€ et se répartit, par thématique fonctionnelle comme suit :



Les AE portant sur les transports (incluant les transports scolaires et interurbains), la formation professionnelle et apprentissage et l'enseignement représentent près de 86 % des affectations non mandatées en fonctionnement. Le poids de ces compétences augmente de 1 point sur un an.

La nouvelle programmation des fonds européens 2021-2027 place les fonds européens en 3^{ème} position en termes de stock en fonctionnement. Les fonds européens représentent 8% des montants affectés en AE non mandatés, en baisse d'un point du fait de l'exécution financière des engagements pris.

Il faut rappeler cependant que ces volumes sont une image à un instant T de l'exécution ; ces montants sont appelés à évoluer d'ici la fin de l'exercice 2025, en fonction des affectations qui seront soumises au vote de l'Assemblée ou de la commission Permanente, des crédits mandatés entre le 14 octobre et la fin de l'exercice 2025 et des désaffectations proposées dans le cadre du compte Administratif 2025.

L'enjeu de la stratégie financière 2026-2028 consiste à articuler le financement des projets déjà lancés et ceux prévus / à venir, tout en assurant la soutenabilité financière. L'analyse des engagements pluriannuels constitue un préalable incontournable à cette démarche de prospective.

Une démarche d'encadrement des ouvertures d'AP-AE dans le cadre de la préparation du Budget primitif 2026 a été initiée afin de garantir la soutenabilité des dépenses à venir.

5.2. La gestion du personnel et des ressources humaines

Depuis 2018 la collectivité régionale s'est dotée d'une feuille de route RH, articulée autour de quatre ambitions fortes, permettant de continuer à adapter la fonction RH aux évolutions sociétales tout en garantissant un cadre de travail favorable et sécurisé à l'ensemble des agents de la Région Grand Est.

5.2.1. Les axes marquants en matière de ressources humaines

Consolider la culture commune au sein d'une Maison Grand Est inclusive, solidaire et durable

La culture commune d'une collectivité est le fruit de l'histoire, de l'expérience, des compétences exercées, des valeurs, des méthodes de travail et des pratiques managériales mises en œuvre au sein de la structure.

Commencés en 2022, les travaux visant à mettre en place un nouvel environnement de travail numérique, participatif et social pour l'ensemble des agents de la Région se sont concrétisés par le déploiement du nouveau bureau numérique individuel, C L'Est + , qui sera développé en 2026 et qui permet l'accès de tous à l'information, y compris en mobilité et à distance.

La Région Grand Est témoigne également d'une volonté d'intégrer des agents dont la diversité est le reflet de celle du territoire et de la société. Ainsi, elle vise à promouvoir la culture de l'inclusion de tous, autant dans les territoires avec un service public exemplaire, qu'en interne.

C'est ainsi que la Région continue son partenariat avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) avec une convention pour la période 2022-2024, prolongée d'une quatrième année afin de poursuivre les actions déjà engagées. L'année 2026 verra la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle sur 4 années (2026-2029). Cette nouvelle convention reste centrée sur cinq axes qui visent à continuer à développer le recrutement de personnes reconnues travailleurs handicapés, à aider aux reclassements et à la reconversion des agents régionaux reconnus inaptes à leur poste, à maintenir les agents dans leur emploi, à poursuivre les efforts de formation et à continuer les efforts de communication et de pédagogie.

De la même manière, la Région a la volonté d'accompagner au mieux les agents dans leur diversité d'âge et à développer notamment des politiques spécifiques de soutien à l'insertion des jeunes : apprentissage dans les établissements d'enseignements et de formation, stages de la seconde au Master... mais aussi des seniors en leur permettant de maintenir leur employabilité et d'organiser au mieux la transmission de leurs savoirs.

La Région continue à s'investir dans l'accueil des personnes en TIG (Travaux d'intérêt général) ou TNR (Travaux non rémunérés). Cet accueil de personnes sous main de justice a fait l'objet

d'une convention avec les services pénitentiaires et l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle. Ces dispositifs constituent une mesure alternative à une incarcération mineure permettant aux personnes de réaliser leurs peines par le biais d'activités utiles à la collectivité. En intégrant des personnes soumises à l'un de ces dispositifs, la Région contribue à leur réinsertion sociale et professionnelle tout en bénéficiant de leur aide pour divers projets locaux. Ainsi la Région a-t-elle décidé d'offrir une seconde chance aux personnes condamnées, mais également renforcer la solidarité et la cohésion sociale au sein de la collectivité.

Enfin, la diversité c'est aussi des actions mises en œuvre afin de renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en établissant en 2026 un nouveau plan d'action pluriannuel. Cette politique rayonne sur l'ensemble des processus RH : recrutement, avancement, formations, articulation vie professionnelle et vie personnelle, lutte contre les discriminations et les violences...

Poursuivre l'amélioration continue des conditions de vie au travail :

L'année 2025 a vu la poursuite de quatre grands projets liés à la santé, à la sécurité et au bien-être social et psychologique des agents.

- **L'évaluation des risques professionnels :**

Le Document Unique de prévention des risques professionnels est un document qui représente aujourd'hui près de 12 000 pages et plus de 35 000 actions en cours. Il est construit par entité, c'est-à-dire par site géographique. Chaque entité comporte plusieurs unités de travail définies comme étant des familles de métiers.

Ainsi l'ensemble des entités ont été visitées et chacune d'entre elles a été destinataire de la partie du Document Unique qui la concerne.

Une proposition de plan d'actions à mettre en œuvre a été transmise à chaque responsable de site pour son entité dans le but de réduire les risques professionnels des agents présents sur son site.

L'année 2025 a vu l'approfondissement des unités de travail des agents de restauration, tandis que l'année 2026 sera consacrée à l'évaluation des agents d'entretien, d'accueil et de lingerie.

- **L'évaluation des risques psycho-sociaux :**

Depuis 2022 la Région s'est dotée d'un plan d'action et de prévention des risques psycho-sociaux (RPS). L'état d'avancée des 23 fiches élaborées au titre de ce document fait l'objet d'une évaluation annuelle en F3SCT.

- **Plan de prévention de l'absentéisme :**

Une démarche d'analyse et de réduction de son absentéisme a conduit la Région à définir des indicateurs et des statistiques servant de base à la rédaction d'un plan d'absentéisme en 2023, organisé autour de 6 grands axes. Une évaluation annuelle des actions mises en œuvre dans ce cadre a lieu en F3SCT.

- **Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail :**

Le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT), est structuré autour de 6 axes et d'une vingtaine d'actions. Il est établi à partir des informations relatives à la santé, la sécurité et aux conditions de travail contenues notamment dans le rapport social unique. Ce programme fixe la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre au cours de l'année à venir.

Cette programmation doit également prévoir la mise en œuvre des obligations prévues par les différentes sources réglementaires ou juridiques et se rapprocher des accords et orientations établis pour la fonction publique territoriale dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, tout en prévenant les risques professionnels et en veillant aux conditions de travail des agents régionaux. Le premier PAPRIPACT, mis en place à la Région en 2022, prendra fin au 31 décembre 2025. Le contenu du second PAPRIPACT 2026-2028 sera présenté à la F3SCT du 5 décembre 2025.

Accompagner l'évolution professionnelle des agents tout au long de leur carrière

La Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) a pour but de mettre en adéquation les besoins futurs en moyens humains définis en fonction des changements prévisibles et anticipés des emplois de la collectivité avec les ressources humaines disponibles qui évoluent naturellement (retraites, turn-over...). Elle s'articule autour d'un accompagnement des évolutions professionnelles des agents, par leur montée en compétences et un soutien à être acteur de leur parcours professionnel.

La collectivité a également mis en place un processus d'accompagnement dynamique à l'égard des agents avec une politique de mobilité active, de rémunération, de formations innovantes, d'évaluation et de fiches de postes dématérialisées et d'évolution de carrière.

Depuis 2024 la finalisation de l'application du régime indemnitaire à l'attention de tous les agents dans les établissements d'enseignement a été mise en œuvre.

En matière d'évaluation professionnelle, le déploiement de la dématérialisation des entretiens annuels dans les lycées se poursuit de la manière suivante :

Les années 2022 à 2024 ont vu le déploiement s'opérer dans trois Maisons de Région pilotes : Charleville Mézières, Metz et Strasbourg.

1 548 agents ont été concernés dans 63 établissements.

2025 a vu le déploiement du projet dans les 9 Maisons de Région restantes et a concerné 1 977 agents.

2026 clôturera cette dématérialisation dans une seconde vague de déploiement dans les 9 Maisons de Région restantes, cette dernière vague concernera 1 982 agents.

Cette dématérialisation permet un gain de temps (simplification des démarches, fin des circuits papier...), une fiabilité des données par l'automatisation, une traçabilité des données avec une visibilité instantanée par tous les intervenants et une responsabilité accrue de l'ensemble des acteurs (auto-évaluation, respect des délais...)

Le très bon déroulement de ce projet permet aussi un accompagnement à l'acculturation numérique pour l'ensemble des agents travaillant en lycée avec des formations et un accompagnement dédié.

Faire face aux nouveaux défis et accompagner les agents

La Région Grand Est souhaite accompagner ses équipes dans l'acquisition de nouvelles façons de concevoir et conduire l'action publique (conduite transversale de projet, approches usagers, démarche qualité, numérisation des pratiques, méthodes innovantes, transformation managériale, transition éco-responsable).

Si la transformation numérique des ressources humaines constitue un enjeu fort de modernisation, la collectivité s'investit également dans la promotion de pratiques managériales et innovantes telle que la mise en œuvre opérationnelle de la transversalité.

La collectivité s'est dotée d'un nouveau plan pluriannuel de développement des compétences autour de 4 axes :

1. S'engager pour une collectivité à l'image de son territoire
2. Accompagner la valorisation des compétences
3. Agir en proximité
4. S'appropriier les transitions.

Dans le même temps, l'effort de formation continue des encadrants sera poursuivi, permettant de doter les managers des outils leur permettant de concevoir et conduire l'action publique tout en accompagnant au quotidien leurs équipes.

La formation continue représentait en 2024 quelques 18 661 journées de formation (dont 3 899 journées pour les encadrants), auxquelles ont participé 5 941 agents (dont 700 encadrants).

5.2.2. Renforcer l'attractivité de la Région en tant qu'employeur pour fidéliser les agents et attirer les talents : la marque employeur

Dans un contexte de concurrence accrue entre collectivités territoriales, et d'évolution des métiers, il est apparu nécessaire d'engager une réflexion sur l'attractivité de notre collectivité en tant qu'employeur. C'est ainsi qu'a été engagée, fin 2024, sous le pilotage interne de Manag'Est, l'école interne des managers, et de la DRH, une réflexion autour de la marque employeur, que l'on peut définir comme « l'image, la perception que renvoie notre collectivité en tant qu'employeur tant en interne, auprès de ses agents, qu'en externe auprès des candidats à ses emplois, voire plus largement des citoyens ».

Un projet construit en régie par et pour les agents : une démarche participative

La démarche marque employeur a été pensée dès son origine dans une logique participative, de façon à en partager les enjeux et propositions d'actions avec les agents régionaux des sites administratifs et des lycées.

Plus de 1 000 agents régionaux ont ainsi été associés à la démarche à travers un questionnaire de perception, des ateliers thématiques de réflexion ou encore des échanges avec les représentants des personnels (notamment lors du CST du 3 octobre 2025).

La marque employeur Région Grand Est, une stratégie d'attractivité de la collectivité pensée à long terme.

La collectivité a choisi de s'orienter vers une stratégie d'attractivité permettant :

- D'une part de, de renforcer le sentiment d'appartenance des agents et l'image interne de la collectivité, en améliorant « l'expérience agents » par des actions concrètes : le plan d'attractivité employeur de la Région Grand Est.
- D'autre part, de consolider l'image externe de la Région Grand Est en tant qu'employeur en affirmant une promesse et une marque employeur attractive et cohérente avec la marque institutionnelle.

Les piliers de la promesse employeur

La « promesse employeur » constitue les atouts que peuvent mettre en avant un employeur vis-à-vis de ses agents actuels ou futurs. Au terme des travaux participatifs susvisés menés depuis 2024 avec près de 250 agents, **4 piliers ont émergé pour la promesse employeur de la Région Grand Est :**

- *Une Région audacieuse* : un territoire et une collectivité au cœur de l'Europe qui osent se réinventer forts de leurs habitants, de leur dynamisme, d'un patrimoine riche de diversité, authentique et préservé.

- *Une Région proche et durable* : une collectivité proche, qui permet de concilier vie professionnelle et vie privée personnelle, dans un cadre accueillant et durable.
- *Une Région d'opportunités* : une collectivité qui offre l'opportunité de s'épanouir à travers une diversité des métiers et des actions.
- *Une Région stimulante* : rejoindre la Région Grand Est c'est travailler sur des projets innovants qui font sens pour construire le service public de demain et ce dans le cadre d'un collectif stimulant.

Ces 4 piliers constitueront la base d'un slogan signature de la Marque Employeur de la Région Grand Est autour du concept de « *se sentir Grand* » en travaillant pour la Région Grand Est.

Le plan d'attractivité employeur de la Région Grand Est

Ce plan d'attractivité employeur **vise à améliorer « l'expérience agent » de son arrivée au sein la collectivité jusqu'à la fin de sa carrière.**

Son contenu, structuré en **7 axes**, s'appuie sur les propositions de plus de 150 agents volontaires au cours des 21 ateliers qui se sont déroulés de novembre 2024 à mars 2025. Le plan d'attractivité employeur intègre la poursuite d'actions engagées et le développement d'actions nouvelles pour consolider la promesse employeur susvisée.

Axe 1 : *Renforcer « l'expérience agents » lors du recrutement et de l'intégration des nouveaux agents.*

Axe 2 : *Favoriser le bien vivre dans la collectivité.*

Axe 3 : *Fluidifier l'évolution professionnelle.*

Axe 4 : *Promouvoir et développer un management attractif.*

Axe 5 : *Affirmer une stratégie RSE (responsabilité sociale et environnementale) globale et ambitieuse.*

Axe 6 : *Accompagner les agents lors du départ de la collectivité*

Axe 7 : *Communiquer sur la démarche marque employeur et l'attractivité de la Région en tant qu'employeur*

Les actions du plan d'attractivité employeur de la Région Grand Est, pilotées par Manag'Est et la DRH, font l'objet de fiches actions spécifiques.

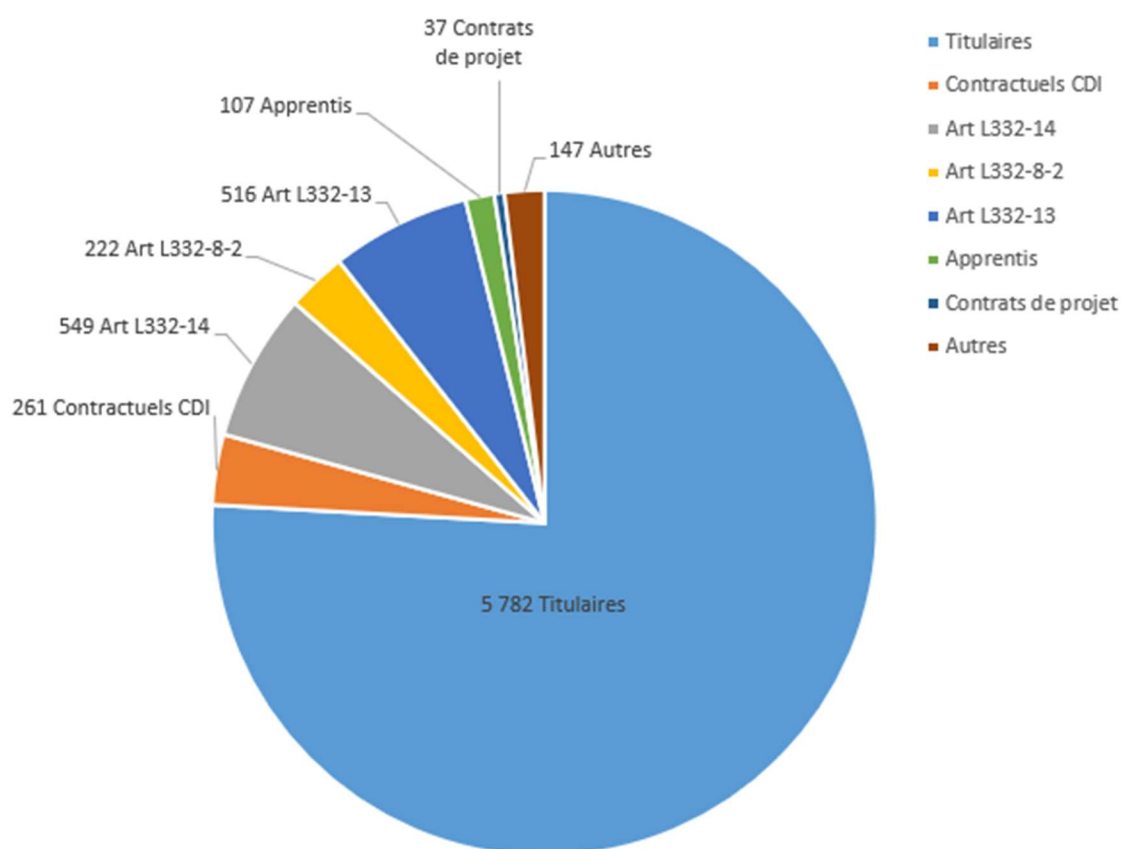
La stratégie complète de la marque employeur de la Région Grand Est ainsi que le Plan d'attractivité employeur de la Région Grand Est figurent en annexe au présent rapport des orientations budgétaires. Ils ont été présentés et adoptés en Comité social territorial du 3 octobre 2025.

5.2.3. La structure des effectifs

La majorité des données suivantes sont établies sur la base du Rapport Social Unique pour l'année 2024, présenté aux représentants des personnels en Comité social territorial du 3 octobre 2025.

Ainsi, les effectifs de la collectivité s'établissent au 31 décembre 2024 à 7 621 agents - fonctionnaires titulaires, contractuels sur emploi permanents et emplois non permanents -. La collectivité comptait 7 328 agents fin 2023.

La répartition des effectifs selon le statut est la suivante :



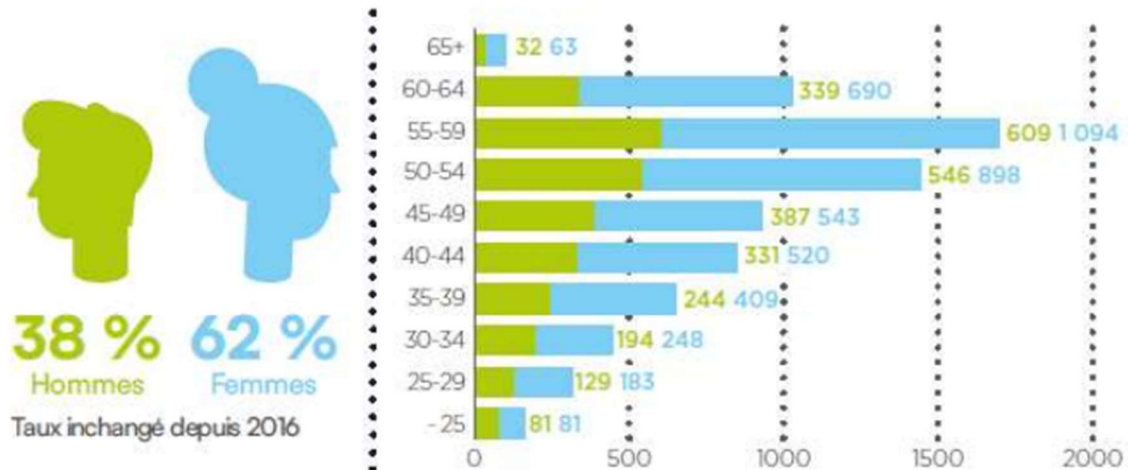
Art L332-14 (ex Art 3-2) : contractuels sur emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire

Art L 332-8-2 (ex Art 3-3-2) : contractuels recrutés sur un emploi permanent lorsque les besoins ou la nature du poste

le justifient et qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté

Art L332-13 (ex Art 3-1) : contractuels remplaçants d'un agent sur un poste permanent temporairement absent

RÉPARTITION DES AGENTS PAR ÂGE ET PAR SEXE



Notre collectivité est confrontée à un enjeu de renouvellement de ses effectifs. Ainsi, 1 124 agents ont plus de 60 ans et 2 682 ont plus de 55 ans. Pour l'année 2024, ce sont 1 069 agents qui ont choisi de quitter la collectivité (retraite, mobilité externe) et 1 347 nouveaux arrivants qui ont rejoint la Région.

C'est tout un enjeu d'attractivité et de communication sur les métiers de la Région qui est à consolider et à développer, ce qui constitue l'un des objectifs de la démarche de marque employeur.

La mise en place du RIFSEEP pour l'ensemble des agents des lycées en 2023 et la mise en place du régime indemnitaire dès le premier jour de contrat participent de cette attractivité salariale.

De même les nouvelles modalités de pourvoi des postes des agents des lycées (mobilité au fil de l'eau) en 2025 et les campagnes de déprécarisation des agents contractuels visent à permettre un recrutement plus rapide, plus direct et plus pérenne en qualité de fonctionnaire et à consolider le parcours professionnel des agents contractuels au sein de la collectivité.

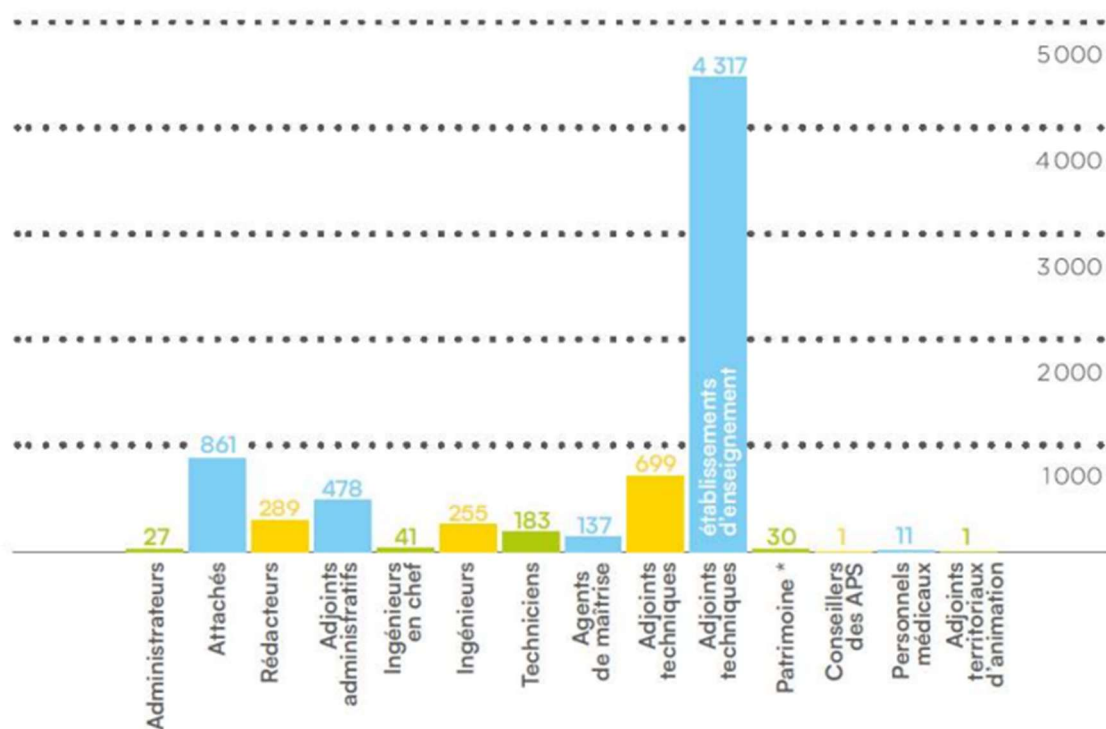
En outre, un travail a été lancé d'une part pour mieux accompagner les agents décalant leur âge de départ à la retraite et d'autre part pour favoriser la transmission des savoirs et compétences avant le départ en retraite.

RÉPARTITION DES AGENTS PAR CATÉGORIE A, B ET C



Sur la base des agents en équivalent temps plein rémunéré ETPR ayant travaillé au moins 1 jour en 2024 — hors emplois non permanents.

RÉPARTITION DES AGENTS PAR CADRE D'EMPLOIS



* Conservateurs du patrimoine/Conservateurs des bibliothèques/Attachés de conservation du patrimoine/Bibliothécaires/ Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques/Adjoints territoriaux du patrimoine

La répartition par filière est la suivante (hors emplois non permanents) :

5 632 agents pour la filière technique

1 655 agents pour la filière administrative

30 agents pour la filière culturelle

11 agents pour la filière Médicosociale

1 agent dans la filière animation

1 agent dans la filière sportive.

5.2.4. Le temps de travail



Ce sont aussi 452 demandes de temps partiel qui ont été déposées, toutes acceptées.

5.2.5. Les dépenses de personnel

Les tableaux des rémunérations des emplois permanents du rapport social unique 2024 font apparaître les décompositions de rémunérations suivantes en 2024 :

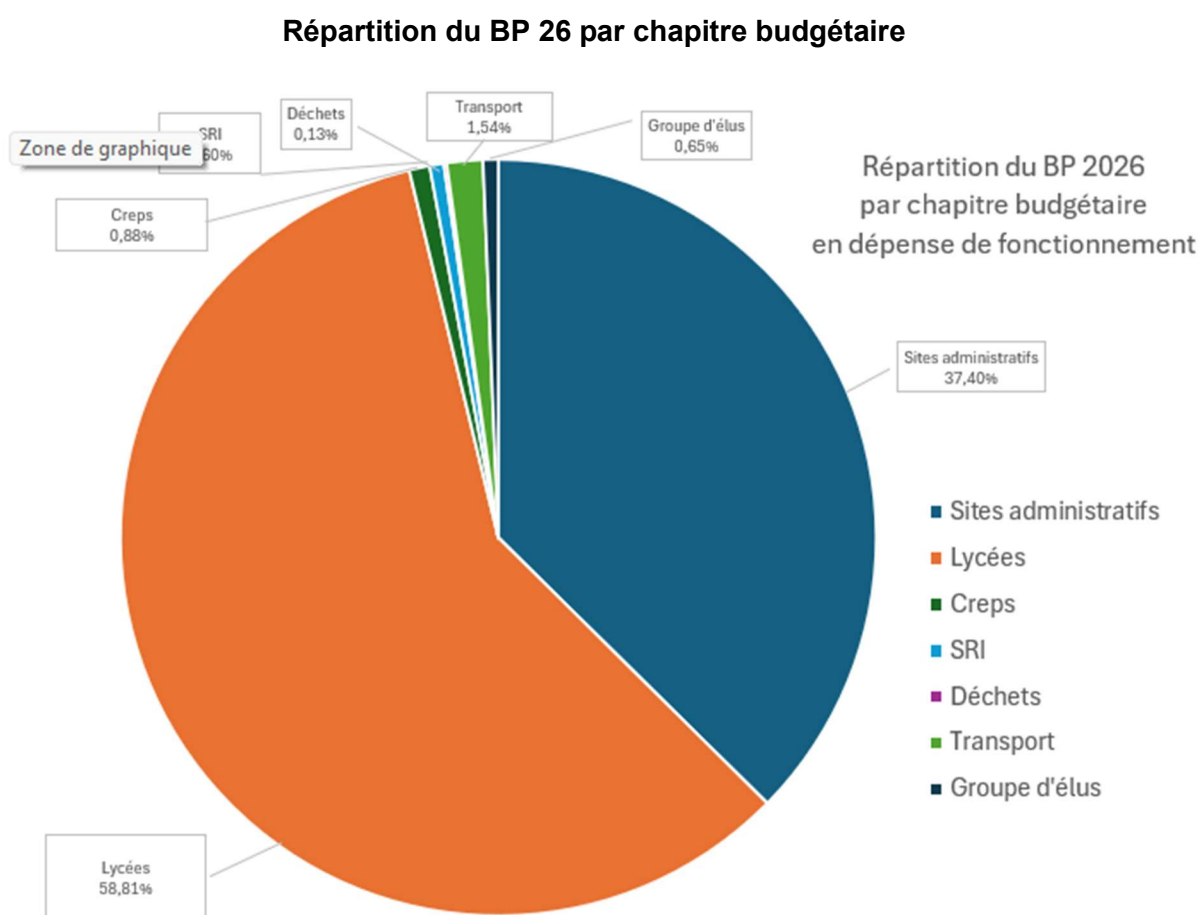
FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités soumises à délibération (IFSE, CIA, autres primes et indemnités)		dont IFSE		dont CIA		dont nouvelle bonification indiciaire (NBI)		dont heures supplémentaires ou complémentaires		dont SFT		dont IR	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	16 192 917	22 631 214	5 283 421	7 050 038	4 061 806	5 278 971	661 169	908 333	113 749	161 800	0	381	114 439	166 675	75 126	116 814
Catégorie B	5 647 293	8 226 650	1 498 107	2 257 770	1 129 157	1 604 876	155 771	255 891	64 049	20 725	19 622	25 095	41 606	59 539	22 812	39 943
Catégorie C	59 189 808	89 066 927	13 126 476	19 009 016	9 559 485	13 563 966	986 297	1 276 230	425 929	269 557	101 761	68 060	402 440	452 570	184 411	294 975
Total	81 030 018	119 924 791	19 908 004	28 316 824	14 750 448	20 447 813	1 803 237	2 440 454	603 727	452 082	121 383	93 536	558 485	678 784	282 349	451 732

CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités soumises à délibération (IFSE, CIA, autres primes et indemnités)		dont IFSE		dont CIA		dont heures supplémentaires ou complémentaires	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	9 578 535	14 106 385	2 869 788	4 012 578	2 449 733	3 396 384	396 940	613 591	0	0
Catégorie B	1 185 937	1 998 748	309 727	472 267	276 569	421 541	33 158	49 984	3 236	5 166
Catégorie C	6 710 028	16 114 617	1 197 365	2 692 030	1 099 972	2 473 768	97 393	215 720	5 067	10 287
Total	17 474 500	32 219 750	4 376 880	7 176 875	3 826 274	6 291 693	527 491	879 295	8 303	15 453

L'activité « payer les agents et gérer leur carrière » s'est élevée à 359,9 M€ en 2024.

L'estimatif de dépenses sur cette activité en 2025 s'établit autour de 370,4 M€.

Le budget alloué à l'activité « Payer les agents et gérer leur carrière » pour 2026 est estimé à 383,2 M€.



Sont notamment intégrés dans cette prévision de dépenses de masse salariale en 2026 :

- L'augmentation de 3 points du taux de la part patronale de contribution à la CNRACL soit 4 318 000 euros.
- Le Glissement Vieillesse Technicité calculé en fonction des évolutions de carrière des agents fonctionnaires comme contractuels (augmentation d'échelons, avancements de grade, promotions internes) à hauteur de 0,8% soit 2,6 M€.
- Le plan de déprécarisation des agents contractuels voté lors du CST de 03 juin 2025 estimé à 3 M€.
- 7 créations de postes estimées à 0,6 M€, nécessaires au déploiement du programme Européen Life Adapt'Est pour lequel la Région Grand Est a été choisie par la Commission Européenne en juin 2025.

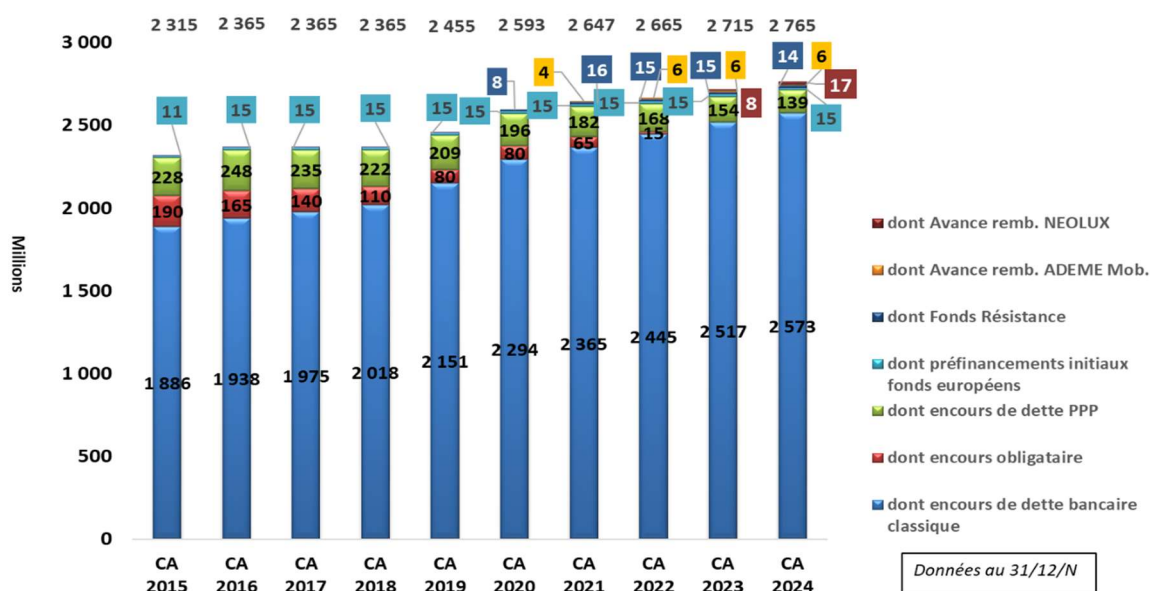
5.3. La gestion de la dette et de la trésorerie

5.3.1. Un endettement toujours maîtrisé

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de dette s'élevait à 2 765 M€, réparti comme suit :

- 2 573 M€ au titre de l'encours de dette bancaire classique ;
- 139 M€ au titre de l'encours Partenariat Public Privé (PPP) ;
- 15 M€ au titre des préfinancements initiaux (fonds européens) ;
- 14,4 M€ au titre du fonds Résistance ;
- 6,3 M€ au titre de l'avance remboursable ADEME ;
- 17,3 M€ au titre de l'avance remboursable BdT Neolux/Régulateurs ;
- un montant marginal de 35 983 € au titre des dépôts et cautionnements.

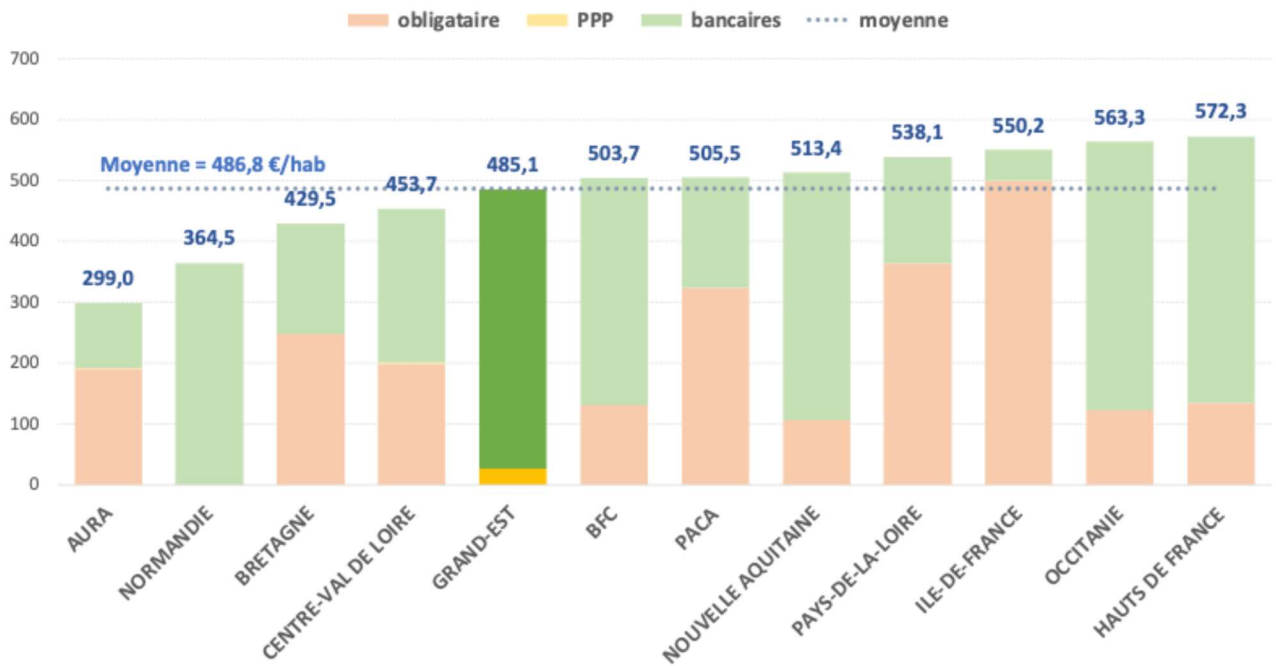
Evolution encours de dette de la Région



Au terme de l'exercice budgétaire 2025, l'encours devrait croître de 150 M€.

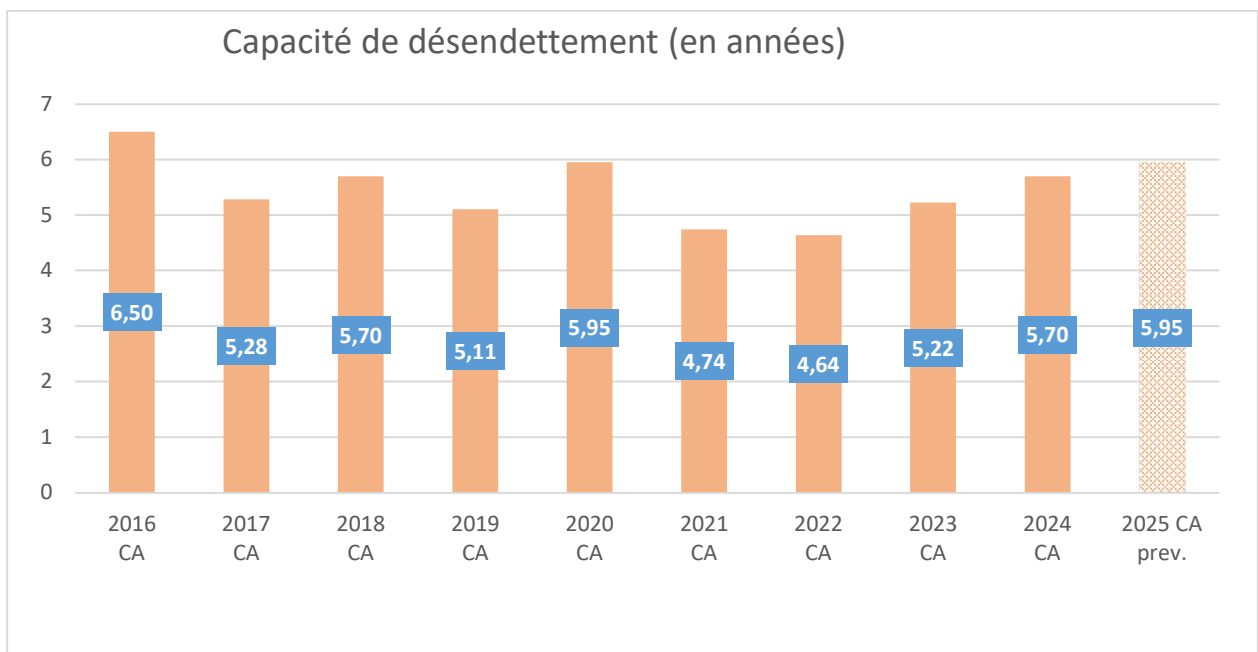
Comparativement aux autres Régions et en termes d'encours de dette par habitant, le Grand Est se situe dans la moyenne des Régions métropolitaines.

Dettes hors crédit-bail des régions métropolitaines à la fin de 2024 (en €/hab)



Source : Cabinet Klopfer – septembre 2025

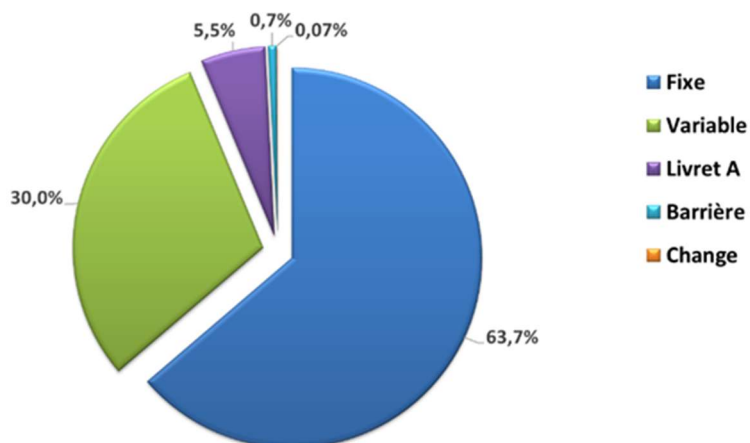
L'évolution de la capacité de désendettement reste maîtrisée.



5.3.2. Une dette sécurisée

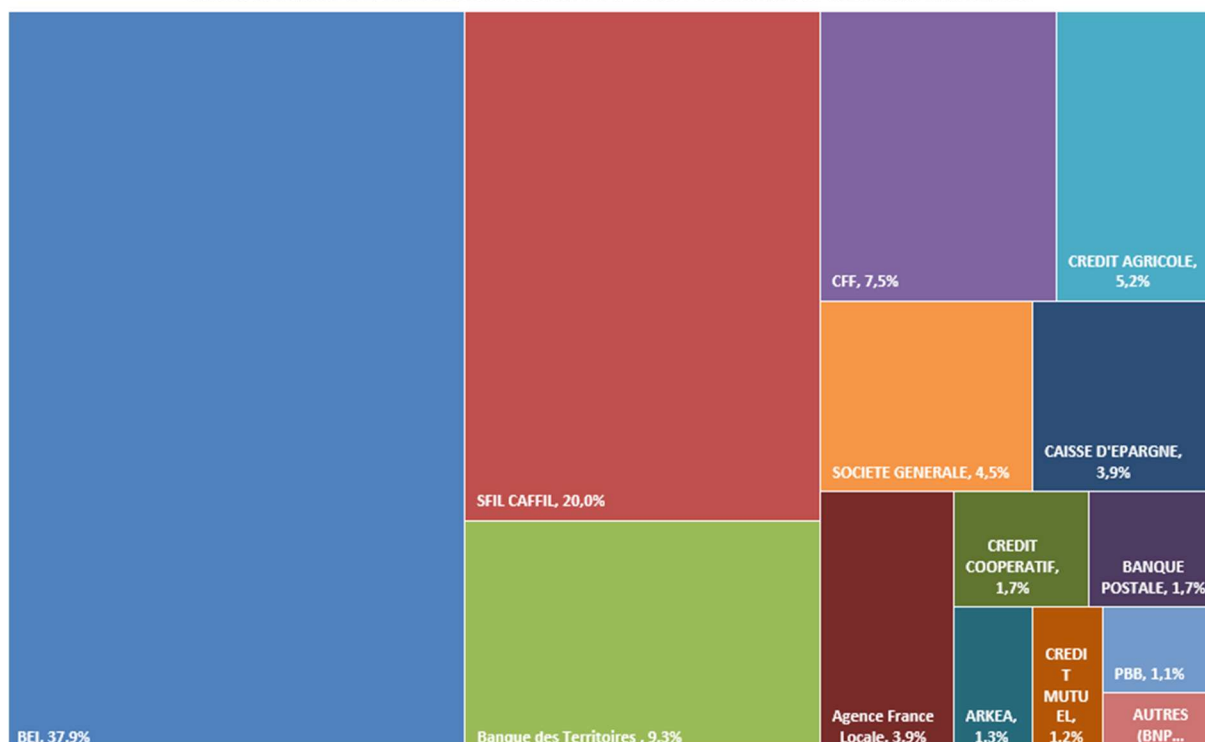
Au 1^{er} janvier 2025, la part de taux fixe est de 63,7 % et la part de taux variable de 36,2 %. L'encours indexé à taux fixe demeure prépondérant. Le taux moyen de l'encours est de 2,65 %.

Répartition par type de taux après couverture



La Région dispose d'un panel étendu de 16 partenaires financiers, avec une représentation proche de 70 % des prêteurs institutionnels, soit 37,9 % pour la Banque Européenne d'Investissement (BEI), 21,6 % pour SFIL CAFFIL/ LBP et 9,3 % pour la Banque des Territoires. Viennent ensuite le groupe Caisse d'Epargne (Caisse d'Epargne, Crédit Coopératif et Crédit Foncier de France : 13,2 %), le groupe Crédit Agricole (5,2 %), puis Société Générale (4,5 %).

RÉPARTITION DE L'ENCOURS HORS PPP PAR PRÊTEUR AU 1ER JANVIER 2025



5.3.3. Une stratégie de financement agile

Pour minimiser le coût de la dette, la Région mène une stratégie d'emprunt prudente, optimisée et diversifiée.

En 2026 et les années suivantes, la stratégie de gestion de dette devrait être guidée par les mêmes principes que les années passées, à savoir la mise en concurrence pour toutes les opérations de dette, une analyse des marges et à présent des arbitrages taux fixes, taux variables. Et selon les opportunités de marché qui se présenteront, la souscription de produits de gestion de dette simple, indexés de la zone euro, et ce conformément aux limites fixées dans le budget.

S'agissant de la gestion de trésorerie, pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, la Région utilise les lignes de trésorerie qui sont des concours financiers permettant la mobilisation de fonds, à tout moment et très rapidement. Il ne s'agit pas d'un financement budgétaire, seuls les frais financiers générés étant inscrits au budget. L'objectif d'une gestion de trésorerie optimisée, au meilleur coût, sera poursuivi.